

**RÈGLEMENT DES
RECOURS COLLECTIFS RELATIFS À
L'HÉPATITE C
1986-1990**

ANNÉE 25

**RAPPORT DU COMITÉ CONJOINT
POUR LA PÉRIODE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2024**

TAB

INDEX

1 **Rapport du Comité conjoint - Année 25 (2024)****Annexes**

- A États financiers vérifiés du Fonds Hépatite C 1986-1990 pour l'année se terminant le 31 décembre 2024
- B Rapport annuel de l'Administrateur, pour la période se terminant le 31 décembre 2024
- C Réconciliation des comptes - Epiq 2024
- D Concentra Trust - Note d'information
- E MFS Investment Management Canada Ltd - Certificat de conformité annuel pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024
- F MFS Investment Management Canada Ltd - Examen du portefeuille d'actions à faible volatilité pour l'année se terminant le 31 décembre 2024
- G Gestion de Placements TD Inc. - Certificat de conformité annuel pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024
- H Gestion de Placements TD Inc. - Examen des actifs sous gestion du Fonds pour l'année se terminant le 31 décembre 2024
- I Eckler Ltd. - Rapport d'activités
- J Eckler Ltd. - Fonds en fiducie du Règlement relatif à l'hépatite C 1986-1990 Résumé des investissements au 31 décembre 2024
- K Synthèse des travaux du Comité conjoint au cours de la vingt-cinquième année d'activité (2024)
- L Honoraires et débours du Comité conjoint
- M Rapport des conseillers juridiques du Fonds
- N Rapport et honoraires des juges-arbitres et des arbitres

Du 1er janvier 1986 au 1er juillet 1990

**RÈGLEMENT DES RECOURS COLLECTIFS
RELATIFS À L'HÉPATITE C**

ANNÉE 25

RAPPORT ANNUEL DU COMITÉ CONJOINT

POUR LA PÉRIODE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2024

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ EXÉCUTIF	1
VUE D'ENSEMBLE	4
DÉPENSES 2024	4
A. TRAVAIL RELATIF AUX RÉGIMES RÉGULIERS.....	5
B. TRAVAIL RELATIF À LA RÉÉVALUATION FINANCIÈRE	7
C. TRAVAIL RELATIF AUX INDEMNITÉS DE DISTRIBUTION SPÉCIALE	8
D. TRAVAIL RELATIF AUX RÉCLAMATIONS TARDIVES	8
FOURNISSEURS DE SERVICES - EXAMEN DÉTAILLÉ	10
DELOITTE LLP	10
EPIQ CLASS ACTION SERVICES CANADA INC.....	11
MFS INVESTMENT MANAGEMENT.....	12
CONCENTRA TRUST.....	13
GESTION DE PLACEMENTS TD INC.....	13
PRICEWATERHOUSECOOPERS LLP	14
COHEN HAMILTON STEGER & CO. INC - PAULA FREDERICK	14
ECKLER LTD.	15
COMITÉ CONJOINT.....	16
CONSEILLERS JURIDIQUES DU FONDS	17
ARBITRES ET JUGES-ARBITRES	18
COORDONNATEUR JUDICIAIRE	19
SOCIÉTÉ CANADIENNE DU SANG.....	19
HÉMA-QUÉBEC	20
BUDGETS 2025	20

Rapport annuel - ANNÉE 25 (2024)

Règlement des recours collectifs relatifs à l'hépatite C 1986-1990

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

1. La Convention de règlement relative à l'hépatite C (1986-1990) (le "**Règlement**") a terminé sa vingt-cinquième année d'activité le 31 décembre 2024.
2. En 2024, l'Administrateur a reçu 82 nouvelles réclamations¹ en vertu du Régime à l'intention des transfusés infectés par le VHC et du Régime à l'intention des hémophiles infectés par le VHC (collectivement, les "**Régimes réguliers**") comme suit :
 - 3 réclamations d'une personne transfusée directement infectée
 - 67 réclamations de membres de la famille de transfusés
 - 12 réclamations de membres de la famille d'hémophiles.
3. En 2024, l'Administrateur a approuvé 2 réclamations en vertu du protocole approuvé par les Tribunaux relatif à l'exception à la date limite de la première réclamation du 30 juin 2010 ("**date limite de la première réclamation**") au motif de diagnostic récent du VHC. Il a approuvé 15 nouvelles réclamations en vertu de l'autre protocole approuvé par les Tribunaux pour exception relatif à la date limite de la première réclamation.
4. En 2024, l'Administrateur a payé environ 25,0² millions de dollars de réclamations dans le cadre des Régimes réguliers³, ce qui porte le total des indemnités versées dans le cadre des Régimes réguliers à environ 1 147 196 235 \$⁴ depuis leur création.

En 2024, le Règlement a versé environ :

25,0 millions de \$ en
vertu des Régimes
réguliers

9,7 millions de \$ en
indemnités de
distribution spéciale

1,4 million de \$ en
vertu du Régime pour
réclamations tardives

¹ En 2023, 103 nouvelles réclamations avaient été reçues en vertu des Régimes réguliers. En 2022, 44 nouvelles réclamations avaient été reçues à ce titre.

² Les chiffres de ce rapport ont été arrondis. Les totaux peuvent ne pas correspondre exactement à la somme des montants indiqués.

³ En 2023, environ 25,0 millions de \$ ont été versés en vertu des Régimes réguliers. En 2022, environ 24,9 millions de \$ ont été versés à ce titre.

⁴ En 2023, environ 1 122 229 297 \$ avaient été versés. (Ce montant avait erronément été indiqué comme étant 1 222 229 297 \$ dans le rapport annuel 2023)

5. En 2024, l'Administrateur a payé environ 9,7 millions de dollars en indemnités de distribution spéciale⁵, ce qui porte le montant total versé en indemnités de distribution spéciale depuis leur création à environ 193 803 851 \$. Au 31 décembre 2024, environ 1 929 696 \$ en indemnités de distribution spéciale et autres paiements ont été réémis aux réclamants, exécuteurs et successeurs "manquants" qui ont été retrouvés à la suite des diverses initiatives proposées par le Comité conjoint et approuvées par les Tribunaux.
6. En 2024, l'Administrateur a reçu 40 nouvelles demandes pour soumettre une réclamation tardive en vertu du Régime d'indemnisation des réclamations tardives au titre du VHC. Les arbitres ont approuvé 42 demandes⁶ pour soumettre une réclamation tardive et en ont refusé aucune.⁷ L'Administrateur a approuvé 14 réclamations tardives⁸, y compris les suivantes :
- 2 réclamations de transfusés directement infectés
 - 10 réclamations de membres de la famille de transfusés
 - 1 réclamation de la succession d'un membre transfusé
 - 1 réclamation d'un membre de la famille d'un hémophile.

Environ 1,4 millions de dollars ont été versés en vertu du Régime d'indemnisation pour les réclamations tardives en 2024,⁹, ce qui porte le total des indemnités versées en vertu de ce régime à environ 20 034 837 \$ depuis sa création.

⁵ En 2023, environ 797,7 millions de dollars ont été versés à titre d'indemnités de distribution spéciale. En 2022, environ 3,1 millions de dollars avaient été versés à ce titre.

⁶ Incluant quelques-unes reçues en 2023. En 2023, 46 demandes ont été approuvées. En 2022, 17 demandes ont été approuvées.

⁷ En 2023, 3 demandes ont été refusées. En 2022, aucune demande n'a été refusée.

⁸ En 2022, 16 demandes tardives ont été approuvées. En 2021, 35 demandes tardives ont été approuvées.

⁹ En 2023, environ 2,6 millions de dollars ont été versés en vertu du Régime pour les réclamations tardives. En 2022, environ 2,0 millions de dollars avaient été versés à ce titre.

7. En résumé, l'Administrateur a versé environ 36,0 millions de dollars aux réclamants en 2024 ¹⁰ dans le cadre de tous les régimes, soit une diminution de 66,4% par rapport à 2023. En 2023, le niveau élevé des indemnités versées était principalement dû au paiement des indemnités de distribution spéciale de 2019 approuvées par les Tribunaux en mai 2023.
8. Depuis le début du Règlement en 1999, l'Administrateur a versé environ 1,361 milliard de dollars¹¹ aux réclamants en réponse à environ 15 373 réclamations approuvées.
9. Les états financiers du Fonds en fiducie joints à l'**Annexe A** indiquent que le Fiduciaire détenait des actifs d'environ 950,2 millions de dollars et que les obligations financières impayées des gouvernements provinciaux et territoriaux étaient évaluées à environ 64,2 millions de dollars (y compris les intérêts), de sorte qu'il y avait un total d'environ 1,014 milliard de dollars disponibles pour satisfaire les réclamations des membres du groupe au 31 décembre 2024.
10. En 2024, le rendement des actifs investis détenus par le Fiduciaire a été de 6,2 %, ce qui représente une augmentation par rapport à l'année précédente.¹² Cette augmentation est principalement due au rendement élevé du portefeuille d'actions à volatilité réduite. Les actifs investis ont augmenté d'environ 21,9 millions de dollars, soit 2,4 %, déduction faite des paiements effectués. ¹³
11. Les dépenses encourues pour administrer le règlement en 2024 s'élèvent à environ 3,2 millions de dollars pour tous les fournisseurs de services. Cela représente une diminution d'environ 47,5 % par rapport à 2023, année où les dépenses étaient substantiellement plus élevées à cause de l'audition tenue dans le cadre de la réévaluation financière 2019 et du versement des indemnités de distribution spéciale 2019 suite à leur approbation par les Tribunaux.¹⁴

*Depuis l'entrée en vigueur du Règlement, environ **1,361 milliard de \$** d'indemnités ont été versés en réponse à **15 273 réclamations approuvées**.*

¹⁰ En 2023, l'Administrateur a versé au total environ 107,3 millions de dollars en indemnités en vertu de tous les régimes comparativement à environ 29,9 millions de dollars en 2022.

¹¹ Ce montant comprend des paiements d'environ 21,4 millions de dollars aux réclamants infectés indirectement par le VIH dans le cadre du PAE2.

¹² En 2023, le rendement global des actifs investis était de 5,1%. En 2022, le rendement global des actifs investis était de -7,67%.

¹³ En 2023, les actifs investis avaient diminué d'environ 6%, déduction faite des paiements effectués. En 2022, les actifs investis avaient diminué d'environ 9,97 %, déduction faite des paiements effectués.

¹⁴ En 2023, les dépenses administratives s'élevaient à environ 5,7 millions de dollars après ajustements. En 2022, les dépenses administratives s'élevaient à environ 3,4 millions de dollars.

VUE D'ENSEMBLE

12. Il s'agit du vingt-cinquième rapport annuel du Comité conjoint à la Cour suprême de la Colombie-Britannique, à la Cour supérieure de justice de l'Ontario et à la Cour supérieure du Québec (collectivement, les "**Tribunaux**") sur l'état du Règlement et son administration.
13. En 2024, le Comité conjoint était composé de Richard Fyfe, K.C., Michel Savonitto, Harvey T. Strosberg, K.C., et Kathryn Podrebarac.¹⁵
14. Il existe trois comptes théoriques du Fonds en fiducie : le Compte des Indemnités régulières, le Compte des Indemnités de distribution spéciale et le Compte pour les Réclamations tardives.¹⁶ Le travail effectué et les dépenses encourues par les fournisseurs de services sont classés et imputés au compte applicable. Les gouvernements provinciaux et territoriaux ne contribuent pas aux réclamations ou aux dépenses payées à partir du Compte des Indemnités de distribution spéciale ou du Compte pour les Réclamations tardives.
15. Les activités des fournisseurs de services dans le cadre du Règlement sont examinées par catégorie – Régimes réguliers, Indemnités de distribution spéciale et Régime pour les réclamations tardives - dans les rubriques appropriées ci-dessous et dans les Annexes ci-jointes. Leurs honoraires et débours sont rapprochés de leurs budgets approuvés par les Tribunaux, le cas échéant.

DÉPENSES 2024

16. Le processus de budgétisation pour 2024 a commencé à la fin de l'année 2023. Les ordonnances/jugement d'approbation des budgets annuels ont été rendus par les Tribunaux en janvier 2024, à l'exception du budget relatif à la campagne de notification relativement au Régime pour les réclamations tardives qui a été approuvé par les Tribunaux sur la base de demandes déposées séparément par le Comité conjoint en août 2024.
17. Les honoraires et débours réels pour 2024 de chaque fournisseur de services pour chaque catégorie de travail sont indiqués ci-dessous. Tous les montants sont arrondis au dollar le

¹⁵ R. Fyfe a été nommé par ordonnance de la Cour suprême de la Colombie-Britannique. M. Savonitto a été nommé par jugement de la Cour supérieure du Québec et a été assisté tout au long de son mandat par Martine Trudeau. H. Strosberg a été nommé par ordonnance de la Cour supérieure de justice de l'Ontario et a été assisté tout au long de son mandat par Heather Rumble Peterson. K. Podrebarac a été nommée par ordonnance de chacun des Tribunaux.

¹⁶ Les trois comptes théoriques du Fonds en fiducie ont été établis par les Tribunaux en décembre 2017.

plus proche. Un examen détaillé des activités et des dépenses de chaque fournisseur de services est présenté dans la section suivante.

A. Travail relatif aux Régimes réguliers

18. Les honoraires totaux des fournisseurs de services supervisés par le Comité conjoint pour le travail relatif aux Régimes réguliers en 2024 s'élèvent à 2 348 373 \$ plus taxes, soit 156 480 \$ de moins que leurs budgets approuvés.
19. Le tableau suivant résume le budget par rapport aux dépenses réelles pour 2024 à l'égard des fournisseurs de services supervisés par le Comité conjoint pour le travail relatif aux Régimes réguliers, plus les taxes.

Fournisseur de services	Budget 2024	Compte 2024	Écart par rapport au budget	Note
Epiq				Voir les paragraphes 35-38, 41 et Annexes B et C
Administration des Régimes réguliers (incluant le PAE2) sujet à ajustement selon le niveau d'activité	Hon. fixe 13 500 \$ et 391 453 \$ Tel qu'encouru sous réserve d'une variation de +/- 10 %.	13 500 \$ 391 453 \$ -	-	
Débours	Au prix coûtant	9 169 \$	-	
Frais de tiers (experts)	Tel qu'encouru	-	-	
Frais d'appel	tel qu'encouru	-	-	
Projets spéciaux				
Honoraires	100 000 \$	63 929 \$	(36 071 \$)	
Débours	Au prix coûtant	356 \$	-	
Deloitte				Voir les paragraphes 30-33 et l'Annexe A
Audit, états financiers (frais de déplacement exclus)	101 400 \$ ¹⁷	101 400 \$	-	
Projets spéciaux	25 000 \$	-	(25 000 \$)	

¹⁷ Les Tribunaux ont approuvé un budget global ne dépassant pas 130 000 \$ pour la réalisation de l'audit et la préparation des états financiers pour les trois comptes de la fiducie (101 400 \$ pour le Compte des Régimes réguliers, 12 200 \$ pour le Compte des Indemnités de distribution spéciale, 6 400 \$ pour le Compte pour les Réclamations tardives et, au besoin, 10 000 \$ pour les tests additionnels concernant les paiements des indemnités de distribution spéciale 2019).

Fournisseur de services	Budget 2024	Compte 2024	Écart par rapport au budget	Note
MFS Investment Management Services d'investissement	Conformément à l'Annexe 1 des Directives d'investissement (estimés à 443 000 \$)	486 937 \$	43 397 \$	Voir les paragraphes 43-47 et Annexes D et E
Concentra Services de fiducie et de gardien des valeurs	182 000 \$	178 040 \$	(3 960 \$)	Voir para. 48-50 et l'Annexe F
GPTD Services d'investissement	Conformément à l'Annexe 1 des Directives d'investissement (estimés à 130 000 \$)	114 302 \$	(15 698 \$)	Voir les paragraphes 51-55 et Annexes G et H
Eckler Services actuariels et consultant en investissements Projets spéciaux	100 000 \$ 62 500 \$	84 863 \$ 20 244 \$	(15 137 \$) (42 256 \$)	Voir les paragraphes 60-65 et Annexes I et J
PricewaterhouseCoopers LLP Logiciel de calcul – Perte de revenus (mise à jour annuelle et programmation informatique)	16 000 \$	17 120 \$	1 120 \$	Voir les paragraphes 56-57
Paula Frederick/ Cohen Hamilton Steger Inc. Analyse spécialisée des pertes de revenus	40 000 \$	17 681 \$	(22 319 \$)	Voir les paragraphes 58-59
Comité conjoint Travail régulier d'administration et de supervision Honoraires Débours	 900 000 \$ 75 000 \$	 858 904 \$ 14 173 \$	 (41 096 \$) (60 827 \$)	Voir para. 68-69 et les Annexes K et L

20. Les fournisseurs de services suivants, qui ne sont pas supervisés par le Comité conjoint, ont également fourni des services en 2024 concernant les Régimes réguliers. Ils ont reçu les montants suivants (excluant les taxes) conformément aux ordonnances/jugement applicables ou du tarif approuvé par les Tribunaux.

Fournisseur de services	Compte 2023	Note
Conseillers juridiques du Fonds		
Honoraires	58 037 \$	Voir les paragraphes 78 et l'Annexe M
Débours	118 \$	
Arbitres et juges-arbitres		
Honoraires	20 235 \$	Voir le paragraphe 81 et l'Annexe N
Débours	-	
Coordonnateur judiciaire		
Honoraires	7 230 \$	Voir le paragraphe 84
Débours	1 017 \$	

B. Travail relatif à la réévaluation financière

21. L'article 10.01(1)(i) de la convention de règlement exige que le caractère suffisant ou insuffisant du Fonds en fiducie soit évalué tous les trois ans.
22. En 2024, les honoraires totaux des fournisseurs de services supervisés par le Comité conjoint pour les travaux relatifs à la réévaluation financière s'élevaient à 60 134 \$, soit 190 489 \$ de moins que les budgets approuvés.

Fournisseur de services	Budget 2024	Compte 2024	Écart par rapport au budget	Note
Eckler				
Honoraires	175 161 \$	39 116 \$	(136 045 \$)	Voir le paragraphe 66
Réévaluation financière 2022 - Phase 1	(solde inutilisé du budget initial de 797 000 \$)			
Comité conjoint				
Honoraires	75 462 \$	21 018 \$	(54 444 \$)	Voir le paragraphe 70 et les Annexes K et L
Réévaluation financière 2022 - Phase 1	(solde inutilisé du budget initial de 500 000 \$)			
Débours	4 520 \$	665 \$	(3 885 \$)	
	(solde inutilisé du budget initial de 10 000 \$)			

C. Travail relatif aux indemnités de distribution spéciale

23. Les Tribunaux ont approuvé les budgets des fournisseurs de services suivants pour le travail à effectuer dans le cadre des indemnités de distribution spéciale. Leurs comptes pour honoraires et débours (avant taxes) sont indiqués ci-dessous.
24. En 2024, les honoraires totaux des fournisseurs de services supervisés par le Comité conjoint pour le travail effectué relativement aux indemnités de distribution spéciale s'élevaient à 135 100 \$, soit 24 954 \$ de moins que les budgets approuvés.

Fournisseur de services	Budget 2024	Compte 2024	Écart par rapport au budget	Note
Deloitte				
Honoraires	12 200 \$	12 200 \$	-	Voir le paragraphe 32
Epiq				
Paielements prospectifs – hon. fixes	5 000 \$	5 000 \$	-	Voir le paragraphe 39 et l'Annexe C
Paielements rétroactifs - barème d'honoraires basé sur l'activité	Selon le barème ¹⁸	25 854 \$	-	
Débours	Au prix coûtant	-	-	
Comité conjoint				
Honoraires	100 000 \$	49 088 \$	(50 912 \$)	Voir le paragraphe 74 et les Annexes K et L
Débours	5 000 \$	-	(5 000 \$)	
Eckler				
Honoraires	17 000 \$	18 006 \$	(1 006 \$)	Voir le paragraphe 67

D. Travail relatif aux réclamations tardives

25. En décembre 2017, les Tribunaux ont approuvé le Régime d'indemnisation des réclamations tardives au titre du VHC.

¹⁸ Les honoraires de l'Administrateur pour les paiements *rétroactifs* des indemnités de distribution spéciale sont basés sur un barème approuvé par les Tribunaux dans les ordonnances de nomination et d'approbation des budgets d'Epiq.

26. En 2024, les Tribunaux ont approuvé des budgets pour les fournisseurs de services suivants pour le travail à effectuer dans le cadre de ce régime. Leurs comptes pour honoraires et débours (avant taxes) sont indiqués ci-dessous.
27. En 2024, les honoraires totaux des fournisseurs de services supervisés par le Comité conjoint pour le travail relatif aux réclamations tardives s'élevaient à 289 198 \$, soit 126 703 \$ de moins que les budgets approuvés.

Fournisseur de services	Budget 2024	Compte 2024	Écart par rapport au budget	Note
Deloitte				
Honoraires	6 400 \$	6 400 \$	-	Voir le paragraphe 32
Epiq				
Honoraires – hon. fixes	5 000 \$	5 000 \$	-	Voir le paragraphe 40 et l'Annexe C
Honoraires selon activité	Selon le barème	68 095 \$	-	
Débours	Au prix coûtant	17 882 \$	-	
Comité conjoint				
Honoraires	75 000 \$	202 568 \$	127 568 \$	Voir le paragraphe 71 et les Annexes K et L
Débours	5 000 \$	264 \$	(4 736 \$)	
Eckler				
Honoraires	8 000 \$	7 135 \$	(865 \$)	Voir le paragraphe 67

28. Les fournisseurs de services suivants, qui ne sont pas supervisés par le Comité conjoint, ont également fourni des services en 2024 dans le cadre du Régime d'indemnisation pour les réclamations tardives au titre du VHC. Ils ont reçu les montants suivants (avant taxes) conformément aux ordonnances applicables ou au tarif approuvé par les Tribunaux.

Fournisseur de services	Compte 2024	Note
Conseillers juridiques du Fonds		
Honoraires	108 573 \$	Voir le paragraphe 78 et l'Annexe M
Débours	1 489 \$	

Fournisseur de services	Compte 2024	Note
Arbitres et juges-arbitres		
Honoraires	43 895 \$	Voir le paragraphe 81 et l'Annexe N
Débours	1 559 \$	

29. Les Tribunaux ont également approuvé séparément un budget relativement à la campagne de notification sur les médias sociaux visant à publiciser la date limite du 31 mars 2025 pour soumettre une demande pour réclamation tardive en vertu du Régime d'indemnisation pour les réclamations tardives. Plus spécifiquement, les Tribunaux ont approuvé un budget de 65 000 \$ plus taxes en faveur de Jelly Marketing, une firme de marketing spécialisé en réseaux sociaux, duquel une somme de 36 850 \$ a été dépensé en 2024, le solde ayant été reporté en 2025 pour compléter la campagne. Les Tribunaux ont également approuvé en faveur de l'Administrateur un montant forfaitaire pour répondre à un appel et enregistrer un réclamant en réponse à la campagne.

FOURNISSEURS DE SERVICES - EXAMEN DÉTAILLÉ

DELOITTE LLP

30. Deloitte LLP ("**Deloitte**") a été nommé auditeur du Fonds en fiducie conformément aux ordonnances des Tribunaux.
31. Outre l'audit du Fonds en fiducie, Deloitte prépare les états financiers pour le compte du Comité conjoint. L'**Annexe A** ci-jointe contient une copie des états financiers préparés et vérifiés par Deloitte pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.
32. Les Tribunaux ont approuvé un budget en faveur de Deloitte ne dépassant pas 130 000 \$ plus les frais de déplacement et les taxes pour effectuer l'audit 2024 et la préparation des états financiers relatifs à cet exercice pour les trois comptes théoriques du Fonds, et réparti comme suit : 101 400 \$ pour le Compte pour les Indemnités régulières, 12 200 \$ pour le Compte des Indemnités de distribution spéciale, 6 400 \$ pour le Compte pour les réclamations tardives et 10 000 \$, si nécessaire, pour tester les plus récents paiements d'indemnités de distribution spéciale 2019. Le montant total facturé par Deloitte pour ces services, avant taxes, s'élève à 120 000 \$.

33. Les Tribunaux ont également approuvé un budget pour projets spéciaux d'un montant de 25 000 \$ plus taxes pour Deloitte, qui n'a pas été nécessaire.
34. Les honoraires de Deloitte ont été payés sur approbation du Comité conjoint conformément aux ordonnances d'approbation des budgets pour l'année 2024.

EPIQ CLASS ACTION SERVICES CANADA INC.

35. Epiq Class Action Services Canada Inc. (" **Epiq** ") a été nommé Administrateur par ordonnance des Tribunaux pour un mandat de deux ans à compter du 1er janvier 2019. Les Tribunaux ont renouvelé sa nomination par la suite et plus récemment, ont approuvé les budgets d'administration pour 2024 et 2025.
36. Le rapport de l'Administrateur est joint à l'**Annexe B**.
37. Le budget d'Epiq pour les services d'administration relatifs aux Régimes réguliers prévoit un montant forfaitaire d'honoraires susceptible d'être ajusté si le niveau d'activité augmente ou diminue de plus de 10 % par rapport au niveau d'activité annuel estimé. En plus du montant forfaitaire d'honoraires sujet à des ajustement, Epiq facture le Fonds du prix coûtant de certaines dépenses qu'il encourt en ce qui concerne les appels et les frais d'experts.
38. L'**Annexe C** présente la réconciliation des paiements effectués à Epiq pour 2023. Il reflète le montant versé de 404 953 \$ pour l'administration des Régimes réguliers ayant été payé sur approbation du Comité conjoint conformément aux ordonnances/jugement de nomination et d'approbation du budget pour l'année 2024. Le niveau d'activité cumulatif d'Epiq en 2024 se situait dans les limites de l'écart autorisé de 10 % par année, de sorte qu'aucun ajustement n'a été requis. Epiq a également encouru des déboursés de 9 169 \$ dans le cadre de l'administration des Régimes réguliers.
39. Le budget 2024 d'Epiq pour l'administration des indemnités de distribution spéciale prévoyait un montant forfaitaire de 5 000 \$ pour effectuer ces paiements de façon prospective. Des honoraires additionnels sont prévus pour effectuer les paiements rétroactifs impliquant le calcul de ces indemnités payables pour les périodes passées. Ils sont facturés selon un barème proposé et approuvé par les Tribunaux dans les ordonnances/jugement de nomination et d'approbation des budgets. Le montant total d'honoraires facturés par Epiq pour l'administration des indemnités de distribution spéciale en 2024 s'élevait à 30 854 \$ avant taxes (soit des honoraires forfaitaires de 5 000 \$ pour les paiements prospectifs et de 25 854 \$ pour les paiements rétroactifs). Ces montants ont été payés sur approbation du Comité conjoint conformément aux ordonnances/jugement de nomination et d'approbation des budgets.

40. Pour l'administration du Régime pour les réclamations tardives, les honoraires d'Epiq incluent un montant forfaitaire ainsi qu'un honoraire additionnel calculé selon un barème approuvé par les Tribunaux dans les ordonnances/jugement de nomination et d'approbation des budgets. En 2024, le montant total de ces honoraires s'élevait à 73 095 \$ avant taxes (soit un montant forfaitaire de 5 000 \$ et 68 095 \$ d'honoraires additionnels selon le barème). Epiq a également encouru des dépenses de 17 882 \$ plus taxes. Ces montants ont été payés sur approbation du Comité conjoint conformément aux ordonnances/jugement de nomination et d'approbation des budgets.
41. Un budget de 100 000 \$ pour projets spéciaux a également été approuvé en faveur de l'Administrateur pour l'année 2024. Le travail effectué par Epiq relativement aux projets spéciaux est détaillé dans l'Annexe C et inclut ce qui suit : du travail de programmation dans la base de données CLASS ainsi qu'un envoi de lettres relativement à l'approbation du nouveau protocole concernant les visites médicale relatives aux VHC; la suite du projet de localisation qui permet de retracer les réclamants dont les coordonnées ne sont plus à jour dans les dossiers de l'Administrateur ainsi que le traitement d'appels et de courriels supplémentaires restant en lien avec les indemnités de distribution spéciale 2019 approuvées par les Tribunaux en mai 2023. Les honoraires d'Epiq pour ces projets spéciaux ont totalisés 63 929 \$ avant taxes. Epiq a également encouru des débours de 356 \$ plus taxes pour ces projets spéciaux.
42. En 2024, Epiq a remboursé le Fonds en fiducie (au moyen de crédits appliqués à l'égard de ses honoraires encourus en 2024) de la somme de 99 375 \$ identifiée au rapport annuel 2023 comme étant due suite d'honoraires erronément facturés et d'indemnités versées en trop et ne pouvant être récupérer via compensation avec un versement futur. La majorité des indemnités payées en trop a pu être récupérée en 2024, à l'exception d'un montant de 720 \$ qui pourra être déduit des montants auxquels auront droit les quatre réclamants concernés.

MFS INVESTMENT MANAGEMENT

43. En janvier 2023, MFS Investment Management Canada Limited (" **MFS** ") a été nommée gestionnaire de placements pour le portefeuille d'actions à faible volatilité, succédant ainsi à Gestion de Placement TD Inc. ("GPTD ") conformément aux ordonnances/jugement des Tribunaux et aux conditions de nomination approuvées par les Tribunaux.
44. Le certificat annuel de conformité décerné par MFS à l'égard des investissements qu'elle a gérés en 2024 se trouve à l'**Annexe D**.
45. Les honoraires de MFS pour les services d'investissement sont régis par le barème des honoraires approuvé par les Tribunaux et figurant à l'Annexe 1 des Directives

d'investissement. Ils sont calculés en fonction de la valeur des actifs sous gestion. À partir d'un taux de rendement projeté sur les actifs sous sa gestion, MFS avait estimé que ses honoraires pour 2024 s'élèveraient à 443 000 \$ avant taxes.

46. Étant donné que le taux de rendement fut supérieur au taux projeté, les honoraires encourus et facturés par MFS en 2024 s'élevaient à 486 937 \$ plus les taxes, et ont été payés conformément au barème approuvé par les Tribunaux et figurant à l'Annexe 1 des Directives d'investissement.
47. L'analyse du portefeuille d'actions à faible volatilité préparée par MFS pour l'année 2024 se trouve à l'**Annexe E**.

CONCENTRA TRUST

48. En 2022, les Tribunaux ont nommé la société Concentra Trust ("**Concentra**") à titre de Fiduciaire et dépositaire, et ont approuvé la nomination par Concentra Trust de CIBC Mellon Global Securities Services Company ("**CIBC Mellon**") en tant que sous-dépositaire.
49. La note d'information préparée par Concentra concernant le Fonds en fiducie pour l'année 2024 se trouve à l'**Annexe F**.
50. Les Tribunaux ont approuvé un budget de 182 000 \$ plus taxes pour les services de fiduciaire et de dépositaire pour l'année 2024. Les honoraires encourus et facturés par Concentra en 2024 pour ces services était de 178 040 \$ plus taxes. Ils ont été payés sur approbation du Comité conjoint et conformément aux ordonnances/jugement d'approbation des budgets.

GESTION DE PLACEMENTS TD INC.

51. Gestion de Placements TD Inc. ("**GPTD**") a été nommée gestionnaire des investissements du fonds fiduciaire conformément aux ordonnances des Tribunaux et, depuis le 1er avril, 2023, elle demeure responsable de tous les investissements, à l'exception du portefeuille d'actions à faible volatilité.
52. Le certificat annuel de conformité aux Directives d'investissement approuvées par les Tribunaux et émis par GPTD pour 2024 se trouve à l'**Annexe G**.

53. Les honoraires de GPTD pour ses services de gestion d'investissement sont régis par le barème des honoraires approuvé par les Tribunaux et figurant à l'Annexe 1 des Directives d'investissement. Les frais dépendent de la valeur des différents portefeuilles d'investissement sous gestion qui varie de temps à autre. Pour 2024, GPTD a fourni un budget estimatif de 130 000 \$ plus les taxes.
54. Les honoraires facturés par GPTD, basés sur le barème des honoraires et la valeur des actifs gérés, s'élevaient à 114 302 \$ plus les taxes, et ont été payés conformément au barème des honoraires figurant à l'Annexe 1 des Directives d'investissement approuvés par les Tribunaux.
55. La revue du portefeuille des actifs du Fonds en fiducie gérés par GPTD se trouve à l'Annexe H.

PRICEWATERHOUSECOOPERS LLP

56. PricewaterhouseCoopers LLP fournit des mises à jour annuelles sur le plan fiscal du logiciel logiciel utilisé pour calculer la perte de revenu, la maintenance du logiciel utilisé pour calculer les réclamations pour perte de revenu, ainsi que des conseils, une assistance et une formation à l'Administrateur en ce qui concerne ce logiciel.
57. Le budget approuvé par les Tribunaux pour PricewaterhouseCoopers LLP pour 2023 était de 16 000 \$ plus taxes. Le montant réel facturé au Fonds en fiducie par PricewaterhouseCoopers LLP était de 17 120 \$ plus taxes, incluant 1 720 \$ de frais administratif et de support technique. Il a été payé sur approbation du Comité conjoint conformément aux ordonnances d'approbation du budget 2024.

COHEN HAMILTON STEGER & CO. INC - Paula Frederick

58. Cohen Hamilton Steger & Co. Inc. a été retenu dans le passé par l'Administrateur pour fournir des services d'expertise comptable en ce qui concerne les réclamations complexes pour perte de revenu et pour certains appels. Paula Frederick est responsable de ce travail.
59. Le budget approuvé pour les services de Mme Frederick en 2024 était de 40 000 \$. Les honoraires encourus durant cet exercice ont totalisé 17 681 \$ et aucun déboursé. Ces honoraires ont été acquittés sur approbation du Comité conjoint conformément aux ordonnances d'approbation budgétaire.

ECKLER LTD.

60. Eckler Ltd. ("**Eckler**") a été engagé initialement par les avocats en demande des actions collectives et ensuite par le Comité conjoint pour lui fournir des conseils actuariels et d'investissement en ce qui concerne le Fonds en fiducie. Eckler fournit également des analyses trimestrielles et annuelles des investissements et des conseils, sur demande, au Comité conjoint, en ce qui concerne les investissements.
61. Tel que plus amplement décrit ci-après, le montant total des honoraires facturés par Eckler pour l'ensemble du travail effectué en 2024 est inférieur de 193 297 \$ par rapport au budget total alloué de 362 661 \$ et malgré un léger dépassement de 1 006 \$ par rapport à la composante budgétaire prévue pour le travail en lien avec les indemnités de distribution spéciale.
62. Le rapport d'Eckler concernant ses activités en 2024 est joint à l'**Annexe I**.
63. Le résumé de l'analyse des investissements préparé par Eckler pour l'année 2024 se trouve à l'**Annexe J**.
64. Les Tribunaux ont approuvé un budget annuel pour les services actuariels et de consultation en investissements d'Eckler au montant de 100 000\$ plus les débours et les taxes pour 2024. Les honoraires encourus par Eckler pour ces services se sont élevés à 84 863 \$ plus les taxes, et ont été payés sur approbation du Comité conjoint et conformément aux ordonnances d'approbation des budgets 2024.
65. Les Tribunaux ont également approuvé en faveur d'Eckler un budget de 62 500 \$ pour les projets spéciaux. Les honoraires encourus par Eckler à ce titre ont été de 20 244 \$ plus taxes. Ces honoraires ont été encourus pour l'évaluation coûts/bénéfices du nouveau portefeuille d'actions à faible volatilité, pour répondre aux préoccupations du Comité conjoint à ce sujet et la fourniture de mise à jour trimestrielle sur l'évolution des marchés financiers.
66. Dans le cadre des ordonnances/jugement d'approbation des budgets 2024, les Tribunaux ont approuvé le report du solde budgétaire inutilisé au montant de 175 161 \$ approuvé en 2023 pour la - réévaluation financière 2022 – Phase 1. Pour compléter ce travail, Eckler a encouru en 2024 des honoraires au montant de 39 116 \$ plus taxes. Ces honoraires ont été acquittés sur approbation du Comité conjoint conformément aux ordonnances d'approbation des budgets 2024.
67. Les budgets 2024 d'Eckler pour les indemnités de distribution spéciale et le Régime d'indemnisation pour les réclamations tardives ont été respectivement fixés à 17 000 \$ et 8 000 \$ plus les taxes. Les honoraires totaux encourus par Eckler étaient de 18 006 \$

plus taxes pour les indemnités de distribution spéciale et de 7 135 \$ pour le Régime pour les réclamations tardives. Ils ont été payés sur approbation du Comité conjoint jusqu'aux montants accordés aux ordonnances/jugement d'approbation des budgets 2024. Le Comité conjoint recommande l'approbation de ce léger dépassement par rapport au budget fixé pour les indemnités de distribution spéciale s'élevant à 1 006 \$ plus taxes.

COMITÉ CONJOINT

68. Un résumé du travail effectué par le Comité conjoint en 2024 figure à l' **Annexe K**. Comme décrit ci-dessous, le Comité conjoint a dépassé de 6 063 \$ (soit environ 0,5%) le budget total de 1 150 462 \$ qui lui a été octroyé en 2024 à cause de la quantité de travail qu'a nécessité la campagne de notification sur les médias sociaux pour publiciser la date limite du 31 mars 2025 prévue au Régime d'indemnisation pour les réclamations tardives.
69. Le budget 2024 du Comité conjoint pour les services d'administration et de supervision des Régimes réguliers était de 900 000 \$ pour les honoraires et de 75 000 \$ pour les débours, excluant les taxes. Les honoraires encourus par le Comité conjoint en 2024 pour ce travail étaient de 858 904 \$ plus taxes, et ses déboursés réels étaient de 14 173 \$ plus taxes.
70. Dans les ordonnances d'approbation budgétaires 2024, les Tribunaux ont approuvé un report des sommes inutilisées de 75 462 \$ en honoraires et de 4 520 \$ en débours des budgets approuvés en 2023 pour la réévaluation financière 2022 – Phase 1. Pour compléter ce travail en 2024, le Comité conjoint a encouru des honoraires qui s'élèvent à 21 018 \$ plus taxes et des débours de 665 \$ plus taxes.
71. Le budget 2024 du Comité conjoint pour les indemnités de distribution spéciale était de 100 000 \$ plus taxes en honoraires et de 5 000 \$ plus taxes pour débours. Le Comité conjoint a encouru à ce titre des honoraires de 74 040\$ plus taxes et aucun débours.
72. Le budget 2024 du Comité conjoint pour le travail concernant le Régime d'indemnisation des réclamations tardives était de 75 000 \$ plus taxes et de 5 000 \$ plus taxes en débours. Ses honoraires encourus s'élevaient à 202 563 \$ plus taxes et des débours au montant de 264 \$ plus taxes. Ce dépassement de 127 563 \$ plus taxes représente le travail accompli par le Comité conjoint en 2024 en lien avec la campagne de notification sur les réseaux sociaux quant à la date limite du 31 mars 2025 prévue au Régime d'indemnisation pour les réclamations tardives.
73. Tous les comptes des membres du Comité conjoint sont soumis à l'approbation du Tribunal ayant juridiction ou, dans le cas de la Colombie-Britannique, du procureur

général du Canada, avant d'être payés. Un tableau détaillé par juridiction de tous les honoraires et débours encourus par le Comité conjoint figure à l'**Annexe L**.

CONSEILLERS JURIDIQUES DU FONDS

74. Belinda Bain a été nommée conseiller juridique du Fonds dans les recours collectifs de l'Ontario par des ordonnances de la Cour supérieure de justice de l'Ontario. Mason Poplaw a été nommé conseiller juridique du Fonds dans les recours collectifs du Québec par jugement de la Cour supérieure du Québec. Gordon Kehler a été nommé conseiller juridique du Fonds dans les recours collectifs de la Colombie-Britannique par une ordonnance de la Cour suprême de la Colombie-Britannique.
75. L'**Annexe M** ci-jointe est le rapport des conseillers juridiques du Fonds sur leurs activités et leurs honoraires encourus en 2024.
76. En 2024, les appels suivants ont été traités dans chaque juridiction dans le cadre des Régimes réguliers :

Rapport 2023 sur l'état des appels - Régimes réguliers	ON ¹⁹	BC	QUE	Total
Appels reçus	1	0	0	1
Appels complétés	3	0	0	3
Appels retirés	2	0	0	2
Refus annulés	0	0	0	0
Appels en médiation	0	0	0	0
Demandes de confirmation judiciaire	0	0	0	0
Décisions judiciaires	0	0	0	0
Appels pendants (y compris les appels renvoyés aux arbitres)	1	1 ²⁰	0	2

¹⁹ L'Ontario couvre toutes les provinces et territoires autres que le Québec et la Colombie-Britannique.

²⁰ Bien que l'Annexe M fasse état de 1 décision judiciaire et 1 appel pendant, il s'agit du même dossier.

77. En 2024, les appels suivants ont été traités dans chaque juridiction dans le cadre du Régime d'indemnisation pour les réclamations tardives:

Rapport 2024 sur l'état des appels - Régime pour les réclamations tardives	ON ²¹	BC	QC	Total
Appels reçus	3	0	0	3
Appels complétés	5	0	1	6
Appels retirés	2	0	1	3
Refus annulés	0	0	0	0
Recours médiatisés	0	0	0	0
Demandes de confirmation judiciaire	0	0	0	0
Décisions judiciaires	0	0	0	0
Appels pendants (y compris les révisions judiciaires, les auditions fixées et les appels renvoyés aux arbitres)	3	0	0	3

78. En 2024, les honoraires et débours facturés par les conseillers juridiques du Fonds étaient les suivants :

- (a) 58 038 \$ en honoraires et 119 \$ en débours, tous avant taxes, pour des services liés aux Régimes réguliers ; et
- (b) 108 573 \$ en honoraires et 1 489 \$ en débours, tous avant taxes, pour des services relatifs au Régime pour les réclamations tardives.

Tous les comptes des conseillers juridiques du Fonds ont été soumis pour approbation par le tribunal compétent avant d'être payés.

ARBITRES ET JUGES-ARBITRES

79. Des arbitres et juge-arbitres ont été nommés pour chaque juridiction par des ordonnances/jugement de chaque tribunal.
80. Un rapport sommaire du travail des arbitres et juge-arbitres effectués en 2024, ainsi que les honoraires et débours encourus par eux pour 2024, figure à l'**Annexe N**.

²¹ L'Ontario couvre toutes les provinces et territoires autres que le Québec et la Colombie-Britannique.

81. En 2024, les honoraires et débours facturés par les arbitres et juges-arbitres étaient les suivants :

- (a) 20 235 \$ en honoraires et aucun débours, avant taxes, pour des services relatifs aux Régimes réguliers ; et
- (b) 43 895 \$ en honoraires et 1 559 \$ en débours, avant taxes, pour des services relatifs au Régime pour les réclamations tardives.

Les comptes des arbitres et juge-arbitres sont payés sur la base du tarif fixé et révisé de temps à autre par les Tribunaux.

82. Le nombre d'appels en vertu des Régimes réguliers a diminué au cours des dernières années, y compris en 2024. Le volume de demandes de réclamation tardive a également diminué, mais un nombre significatif a été transmis à la suite de la campagne sur les réseaux sociaux concernant la date limite du 31 mars 2025 prévue au Régime d'indemnisation pour les réclamations tardives. Ces demandes de réclamation tardive suivront leur cours. Les appels logés sous l'égide du Régime d'indemnisation pour les réclamations tardives requièrent généralement plus de temps pour être traités en raison du temps écoulé depuis la date de l'infection, d'où les honoraires encourus plus élevés, et on s'attend à ce que cette situation demeure inchangée ou qu'elle augmente légèrement pour tout appel restant.

COORDONNATEUR JUDICIAIRE

83. Luisa Ritacca, du cabinet Stockwoods, a été nommée coordonnateur judiciaire par ordonnance de la Cour supérieure de l'Ontario et par ordonnance de la Cour suprême de la Colombie-Britannique. Elle coordonne également les demandes de révision judiciaire du Québec.

84. En 2024, ses honoraires s'élevaient à 7 230 \$ plus taxes, et les débours à 1 016 \$ plus taxes.

SOCIÉTÉ CANADIENNE DU SANG

85. La conduite efficace et efficiente des enquêtes de retraçage est un élément crucial de l'administration des régimes. La Société canadienne du sang ("**SCS**") effectue les enquêtes de retraçage requises par les régimes dans toutes les provinces sauf le Québec.

86. Au cours des dernières années, la demande et les coûts de ces enquêtes ont considérablement diminué. Aucun budget n'a été demandé à la SCS pour les services de

retraçage pour 2024, et la SCS n'a pas facturé les dépenses encourues. Le Comité conjoint prévoit que le volume des demandes de retraçage diminuera au fur et à mesure que les réclamations en vertu du Régime pour les réclamations tardives diminueront.

HÉMA-QUÉBEC

87. Héma-Québec effectue les enquêtes de retraçage requises par les régimes au Québec. Aucun budget n'a été demandé à Héma-Québec pour 2024, car elle finance les coûts à même ses budgets d'opération, sujet à la possibilité pour elle de demander un remboursement à la fin de l'année si les coûts encourus étaient beaucoup plus élevés que prévu.
88. Le Comité conjoint prévoit que le volume des demandes d'enquêtes diminuera en même temps que celui des réclamations en vertu du Régime pour les réclamations tardives.

BUDGETS 2025

89. Le tableau suivant compare les budgets approuvés pour les fournisseurs de services en 2025 à leurs budgets de 2024.

	Budget 2024	Budget 2025
Epiq		
Administration générale des Régimes réguliers et du PAE2		
Hon. forfaitaire	13 500 \$	13 500 \$
Hon. de traitement des réclamations selon l'activité (sujet à ajustement selon une augmentation ou diminution de certaines activités mesurables de plus de 10 % par an)	391 453 \$	369 118 \$
Administration des indemnités de distribution spéciale		
Paielements prospectifs - honoraires fixes	5 000 \$	5 000 \$
Paielements rétroactifs - tarification à l'activité	Selon le barème établi	Selon le barème établi
Projets spéciaux	Jusqu'à 100 000 \$	Jusqu'à 100 000 \$
Administration du Régime pour les réclamations tardives au titre du VHC		
Hon. forfaitaire	5 000 \$	5 000 \$
Hon. de traitement des réclamations selon l'activité	Selon le barème établi	Selon le barème établi

	Budget 2024	Budget 2025
Deloitte		
Audit et préparation des états financiers (avant frais de déplacement)	N'excédant pas 130 000 \$	N'excédant pas 124 000 \$
Projets spéciaux	25 000 \$	25 000 \$
CONCENTRA TRUST		
Services de fiducie et de dépositaire	182 000 \$	182 000 \$
GPTD		
Services de gestion d'investissements	Conformément à l'Annexe 1 des Directives d'investissement (estimé à 130 000 \$)	Conformément à l'Annexe 1 des Directives d'investissement (estimé à 131 000 \$)
MFS		
Services de gestion d'investissements (portefeuille d'actions à volatilité réduite)	Conformément à l'Annexe 1 des Directives d'investissement (estimé à 443 000 \$)	Conformément à l'Annexe 1 des Directives d'investissement (estimé à 563 000 \$)
Eckler		
Services actuariels généraux et de consultants en investissements (excluant les débours)	100 000 \$	97 000 \$
Projets spéciaux	62 500 \$	62 500 \$
Indemnités de distribution spéciale	17 000 \$	20 000 \$
Régime pour les réclamations tardives au titre du VHC	8 000 \$	8 000 \$
Réévaluation financière 2025 – travail de préparation	n/a	50 000 \$
MMWG		
Mise à jour du modèle médical et du rapport de modélisation médicale pour la réévaluation financière 2025	n/a	191 125 \$
PWC		
Perte de revenus – programmation et mise à jour annuelle du logiciel informatique	N'excédant pas 16 000 \$	N'excédant pas 17 200 \$

	Budget 2024	Budget 2025
Paula Frederick / Cohen Hamilton Steger		
Expert-comptable spécialisé en pertes de revenus	40 000 \$	40 000 \$
Comité conjoint		
Administration et supervision des Régimes réguliers	900 000 \$ en hon. et 75 000 \$ en débours	950 000 \$ en hon. et 75 000 \$ en débours
Indemnités de distribution spéciale	100 000 \$ en hon. et 5 000 \$ en débours	100 000 \$ en hon. et 5 000 \$ en débours
Régime pour les réclamations tardives	75 000 \$ en hon. et 10 000 \$ en débours	175 000 \$ en hon. et 5 000 \$ en débours
Réévaluation financière 2025 - travail de préparation de la Phase 1	n/a	25 000 \$

Fait le 28 mai 2025

(s) *Heather R. Peterson* au nom de

 Michel Savonitto
 Savonitto & Ass. Inc.
(s) *Heather R. Peterson* au nom de

 Richard J. M. Fyfe K.C.
 CFM Lawyers LLP
(s) *Heather R. Peterson* au nom de

 Kathryn Podrebarac
 Podrebarac Barristers Professional Corporation
(s) *Heather Rumble Peterson* au nom de

 Harvey T. Strosberg, K.C.
 Strosberg Wingfield Sasso LLP

Financial statements of
États financiers du
The 1986 – 1990 Hepatitis C Fund
Fonds Hépatite C 1986 – 1990

December 31, 2024
31 décembre 2024

Independent Auditor's Report	1-3	Rapport de l'auditeur indépendant
Statement of financial position	4	État de la situation financière
Statement of operations	5	État des résultats
Statement of cash flows	6	État des flux de trésorerie
Notes to the financial statements	7-15	Notes complémentaires

Independent Auditor's Report

To the Joint Committee of the
1986 - 1990 Hepatitis C Fund

Opinion

We have audited the financial statements of the 1986-1990 Hepatitis Fund (the "Fund"), which comprise the statement of financial position as at December 31, 2024, and the statements of operations and of cash flows for the year then ended, and a summary of significant accounting policies (collectively referred to as the "financial statements").

In our opinion, the accompanying financial statements present fairly, in all material respects, the financial position of the Fund as at December 31, 2024, and the results of its operations and its cash flows for the year then ended in accordance with Canadian accounting standards for not-for-profit organizations.

Basis for Opinion

We conducted our audit in accordance with Canadian generally accepted auditing standards ("Canadian GAAS"). Our responsibilities under those standards are further described in the Auditor's Responsibilities for the Audit of the Financial Statements section of our report. We are independent of the Fund in accordance with the ethical requirements that are relevant to our audit of the financial statements in Canada, and we have fulfilled our other ethical responsibilities in accordance with these requirements. We believe that the audit evidence we have obtained is sufficient and appropriate to provide a basis for our opinion.

Rapport de l'auditeur indépendant

Au comité mixte du
Fonds Hépatite C 1986 - 1990

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds Hépatite C 1986 - 1990 (le « Fonds »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2024, et les états des résultats et des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives (collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsibilities of Management and Those Charged with Governance for the Financial Statements

Management is responsible for the preparation and fair presentation of the financial statements in accordance with Canadian accounting standards not-for-profit organizations, and for such internal control as management determines is necessary to enable the preparation of financial statements that are free from material misstatement, whether due to fraud or error.

In preparing the financial statements, management is responsible for assessing the Fund's ability to continue as a going concern, disclosing, as applicable, matters related to going concern and using the going concern basis of accounting unless management either intends to liquidate the Fund or to cease operations, or has no realistic alternative but to do so.

Those charged with governance are responsible for overseeing the Fund's financial reporting process.

Auditor's Responsibilities for the Audit of the Financial Statements

Our objectives are to obtain reasonable assurance about whether the financial statements as a whole are free from material misstatement, whether due to fraud or error, and to issue an auditor's report that includes our opinion. Reasonable assurance is a high level of assurance but is not a guarantee that an audit conducted in accordance with Canadian GAAS will always detect a material misstatement when it exists. Misstatements can arise from fraud or error and are considered material if, individually or in the aggregate, they could reasonably be expected to influence the economic decisions of users taken on the basis of these financial statements.

As part of an audit in accordance with Canadian GAAS, we exercise professional judgment and maintain professional skepticism throughout the audit. We also:

- Identify and assess the risks of material misstatement of the financial statements, whether due to fraud or error, design and perform audit procedures responsive to those risks, and obtain audit evidence that is sufficient and appropriate to provide a basis for our opinion. The risk of not detecting a material misstatement resulting from fraud is higher than for one resulting from error, as fraud may involve collusion, forgery, intentional omissions, misrepresentations, or the override of internal control.

Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.

- Obtain an understanding of internal control relevant to the audit in order to design audit procedures that are appropriate in the circumstances, but not for the purpose of expressing an opinion on the effectiveness of the Fund's internal control.
 - Evaluate the appropriateness of accounting policies used and the reasonableness of accounting estimates and related disclosures made by management.
 - Conclude on the appropriateness of management's use of the going concern basis of accounting and, based on the audit evidence obtained, whether a material uncertainty exists related to events or conditions that may cast significant doubt on the Fund's ability to continue as a going concern. If we conclude that a material uncertainty exists, we are required to draw attention in our auditor's report to the related disclosures in the financial statements or, if such disclosures are inadequate, to modify our opinion. Our conclusions are based on the audit evidence obtained up to the date of our auditor's report. However, future events or conditions may cause the Fund to cease to continue as a going concern.
 - Evaluate the overall presentation, structure, and content of the financial statements, including the disclosures, and whether the financial statements represent the underlying transactions and events in a manner that achieves fair presentation.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
 - Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
 - Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
 - Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

We communicate with those charged with governance regarding, among other matters, the planned scope and timing of the audit and significant audit findings, including any significant deficiencies in internal control that we identify during our audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte LLP

Chartered Professional Accountants
Licensed Public Accountants
April 22, 2025

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés
Le 22 avril 2025

The 1986 - 1990 Hepatitis C Fund**Statement of financial position**

As at December 31, 2024

(In thousands of dollars)

Fonds Hépatite C 1986 - 1990**État de la situation financière**

au 31 décembre 2024

(en milliers de dollars)

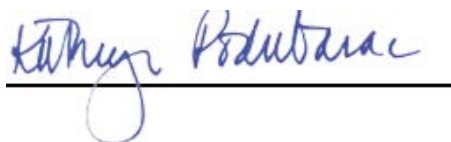
	2024	2023	
	\$	\$	
Assets			Actif
Current assets			Actif à court terme
Cash	5,875	3,716	Encaisse
Contributions receivable	1,695	2,527	Apports à recevoir
	7,570	6,243	
Investments (Note 3)	942,630	920,743	Placements (note 3)
	950,200	926,986	
Liabilities			Passif
Current liabilities			Passif à court terme
Accounts payable and accrued liabilities	5,915	6,038	Créditeurs et charges à payer
Accrued claims in process of payment	6,312	11,404	Demandes accumulées en cours de paiement
	12,227	17,442	
Funding held for future expenses (Note 4)			Financement pour charges futures (note 4)
Regular	725,760	701,308	Régulier
Late claims benefits	59,168	57,454	Réclamations tardives
Special distribution benefits	153,045	150,782	Indemnités de distribution spéciale
	950,200	926,986	

The accompanying notes are an integral part of the financial statements.

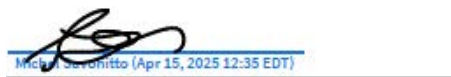
Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Approved by the Joint Committee of
The 1986 - 1990 Hepatitis C Fund

Au nom du Comité mixte du Fonds
Hépatite C 1986 - 1990



H. Rumble Peterson for H. Strosbergenther
H. Rumble Peterson for H. Strosbergenther (Apr 11, 2025 14:23 EDT)



Michel Savard (Apr 15, 2025 12:35 EDT)



Richard J. M. Fyfe (Apr 14, 2025 09:55 PDT)

The 1986 - 1990 Hepatitis C Fund**Statement of operations**

Year ended December 31, 2024

(In thousands of dollars)

Fonds Hépatite C 1986 - 1990**État des résultats**

de l'exercice clos le 31 décembre 2024

(en milliers de dollars)

	2024	2023	
	\$	\$	
Expenses			Dépenses
Claims (Note 5)	30,953	110,278	Demandes (note 5)
Operating (Note 6)	3,184	6,069	Frais d'exploitation (note 6)
	34,137	116,347	
Revenue	34,137	116,347	Revenus
Excess of revenue over expenses	—	—	Excédent des revenus sur les dépenses

The accompanying notes are an
integral part of the financial statements.

Les notes complémentaires font partie
intégrante des états financiers.

The 1986 - 1990 Hepatitis C Fund**Statement of cash flows**

Year ended December 31, 2024

(In thousands of dollars)

Fonds Hépatite C 1986 - 1990**État des flux de trésorerie**

de l'exercice clos le 31 décembre 2024

(en milliers de dollars)

	2024	2023	
	\$	\$	
Operating activities			Activités d'exploitation
Excess of revenue over expenses	—	—	Excédent des revenus sur les dépenses
Items not affecting cash			Éléments sans incidence sur l'encaisse
Realized (gain) loss on investments	(9,407)	2,898	(Gain) perte réalisés sur placements
Change in unrealized gains and losses on investments	(20,882)	(5,422)	Variation des gains et pertes non réalisés sur placements
	(30,289)	(2,524)	
Changes in non-cash operating working capital items			Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation
Contributions receivable	832	(168)	Apports à recevoir
Accounts payable and accrued liabilities	(123)	1,614	Créditeurs et charges à payer
Accrued claims in process of payment	(5,092)	2,988	Demandes accumulées en cours de paiement
Funding held for future expenses	28,429	(63,064)	Financement pour charges futures
	(6,243)	(61,154)	
Investing activities			Activités d'investissement
Purchase of investments	(78,561)	(241,669)	Acquisition de placements
Proceeds on sale of investments	86,963	303,004	Produits de la vente de placements
	8,402	61,335	
Net change in cash	2,159	181	Variation de l'encaisse
Cash, beginning of year	3,716	3,535	Encaisse au début
Cash, end of year	5,875	3,716	Encaisse à la fin

The accompanying notes are an integral part of the financial statements.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

The 1986 - 1990 Hepatitis C Fund

Notes to the financial statements

December 31, 2024

(Tabular amounts in thousands of dollars)

Fonds Hépatite C 1986 - 1990

Notes complémentaires

31 décembre 2024

(montants dans les tableaux en milliers de dollars)

1. Description of the Fund

The 1986 - 1990 Hepatitis C Fund (the "Fund") was established to hold and invest funds and administer their payment as compensation to claimants who qualify as class members, all pursuant to the terms of the January 1, 1986 - July 1, 1990 Hepatitis C Settlement Agreement (the "Agreement") made as of June 15, 1999 and the Judgments of the Supreme Court of British Columbia, Superior Court of Justice for Ontario and Superior Court of Quebec (the "Courts").

The maximum obligations to the Fund established as at January 10, 2000 were \$1.203 billion, shared between the Government of Canada (72.7273%) and the governments of the provinces and territories (27.2727%), plus interest accruing thereafter on the unpaid obligations.

The Government of Canada has made contributions to the Fund, which totally satisfy its obligation to the Fund. The provincial and territorial governments are required to contribute as and when required for payment of their share of expenses. Provinces and territories may elect to prepay their contributions.

As at December 31, 2024, the provinces and territories prepaid contributions total \$10,900 (\$10,800 in 2023). To the extent, provinces and territories do not prepay their contributions, interest is calculated on their outstanding obligations at treasury bill rates applied quarterly. As at December 31, 2024, those obligations including interest are estimated to be \$64,238,000 (\$68,932,000 in 2023).

In 2017, the Courts approved funding for Late Claims Benefits and Special Distribution Benefits from the 2013 excess capital. In 2023, the Courts approved funding for additional Special Distribution Benefits from the 2019 excess capital. The provinces and territories do not contribute towards these new benefits.

The operations of the Fund are subject to various reviews and approvals by the Courts.

The Fund is a trust that is exempt from income tax under the *Income Tax Act*.

1. Description du Fonds

Le Fonds Hépatite C 1986 - 1990 (le « Fonds ») a été constitué dans le but de conserver et d'investir des fonds et de gérer leur versement sous forme d'indemnités aux requérants admissibles comme personnes inscrites au recours collectif, conformément aux modalités de l'entente de règlement relative à l'hépatite C pour la période allant du 1^{er} janvier 1986 au 1^{er} juillet 1990 (l'« entente »), datée du 15 juin 1999, et aux décisions de la Cour suprême de la Colombie-Britannique, de la Cour supérieure de justice de l'Ontario et de la Cour supérieure du Québec (les « Tribunaux »).

Au 10 janvier 2000, les obligations maximales revenant au Fonds s'élevaient à 1,203 milliards de dollars, et elles étaient partagées entre le gouvernement du Canada (72,7273 %) et les gouvernements provinciaux et territoriaux (27,2727 %), plus les intérêts cumulés par la suite sur les obligations impayées.

Le gouvernement du Canada a versé des apports au Fonds, lesquels règlent entièrement son obligation envers le Fonds. Les gouvernements provinciaux et territoriaux sont tenus de verser des apports pour régler leur part des charges au moment où elles deviennent exigibles. Les provinces et les territoires peuvent choisir de verser leurs apports à l'avance.

Au 31 décembre 2024, les apports des provinces et territoires versés à l'avance totalisent 10 900 \$ (10 800 \$ en 2023). Dans la mesure où ils ne versent pas d'apports à l'avance, l'intérêt est calculé trimestriellement sur les obligations impayées aux taux des bons du Trésor. Au 31 décembre 2024, ces obligations, intérêts compris, sont estimées à 64 238 000 \$ (68 932 000 \$ en 2023).

En 2017, les Tribunaux ont approuvé l'allocation pour les réclamations tardives et pour les indemnités de distribution spéciale du capital excédentaire de 2013. En 2023, les Tribunaux ont approuvé l'allocation pour les réclamations tardives du capital excédentaire de 2019. Les provinces et les territoires ne contribuent pas à ces nouveaux avantages.

Les activités du Fonds sont assujetties à divers examens et approbations des Tribunaux.

Le Fonds est une fiducie exonérée de l'impôt sur le revenu en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

2. Significant accounting policies

Basis of presentation

The financial statements have been prepared in accordance with Canadian accounting standards for not-for-profit organizations and include the following significant accounting policies:

Financial instruments

Financial instruments include cash, contributions receivable, investments and accounts payable and accrued liabilities and claims payable.

All financial assets and liabilities are initially recognized at fair value and subsequently they are measured at amortized cost with the exception of cash and investments, which are measured at fair value.

Transaction costs

Transaction costs are expensed as incurred.

Liabilities and funding for future payments

These financial statements do not present liabilities for payments to be made to class members in future years nor the related future funding requirements of provincial and territorial governments.

Revenue recognition

The Fund follows the deferral method of accounting for contributions. Revenue is recognized as expenses are incurred and shares of such expenses are allocated to governments, as set out in the Agreement. To the extent that contributions are paid to the Fund in advance of expenses being incurred and allocated, the contributions and the investment earnings thereon are deferred and recorded as funding held for future expenses. Accordingly, the funding held for future expenses includes:

- Funding contributed in payment of the Government of Canada obligation;

2. Principales méthodes comptables

Méthode de présentation

Les états financiers ont été dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

Instruments financiers

Les instruments financiers comprennent l'encaisse, les apports à recevoir, les placements, créditeurs et charges à payer et les demandes accumulées en cours de paiement.

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur et sont ensuite comptabilisés au coût amorti à l'exception de l'encaisse et des placements qui sont comptabilisés à la juste valeur.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction sont comptabilisés comme dépenses lorsqu'ils sont encourus.

Obligations et financement pour paiements futurs

Ces états financiers ne présentent aucune obligation pour des paiements futurs devant être faits aux personnes inscrites aux recours collectifs, ni aucune exigence connexe future en matière de financement des gouvernements provinciaux et territoriaux.

Constatation des revenus

Le Fonds comptabilise les apports selon la méthode du report. Les revenus sont comptabilisés à mesure que les charges sont engagées, et une tranche de ces charges est attribuée aux gouvernements, comme le prévoit l'entente. Lorsque les apports sont versés au Fonds avant que les charges ne soient engagées et réparties, les apports et le revenu de placement en découlant sont reportés et constatés à titre de financement pour charges futures. Par conséquent, le financement pour charges futures comprend ce qui suit :

- Apport sous forme de paiement de l'obligation du gouvernement du Canada;

The 1986 - 1990 Hepatitis C Fund

Notes to the financial statements

December 31, 2024

(Tabular amounts in thousands of dollars)

Fonds Hépatite C 1986 - 1990

Notes complémentaires

31 décembre 2024

(montants dans les tableaux en milliers de dollars)

2. Significant accounting policies (continued)

Revenue recognition (continued)

- Contributions prepaid by provinces and territories, if any; and
- Investment earnings.

As expenses are incurred and allocated, amounts are deducted from the balance of the funding held for future expenses and are recognized as revenue.

Where provincial and territorial governments have not prepaid contributions and expenses are allocated to them, such amounts are requisitioned by the Fund and are recognized directly as revenue of the Fund.

Claims

A claim is recognized as an expense in the period in which the claim payment approval process has been completed.

Operating expenses

Operating expenses are recorded in the period in which they are incurred. Operating expenses are subject to approval by the Courts.

Use of estimates

The preparation of financial statements in conformity with Canadian accounting standards for not-for-profit organizations requires management to make estimates and assumptions that affect the reported amounts of assets and liabilities and disclosures of contingent assets and liabilities at the date of the financial statements and the reported amounts of revenue and expenses during the reporting period. Significant estimates include the fair value of investments and the amount of accrued liabilities. Actual results could differ from these estimates.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Constatation des revenus (suite)

- Apports versés à l'avance par les gouvernements provinciaux et territoriaux, le cas échéant; et
- Revenus de placement.

À mesure que les charges sont engagées et réparties, les montants sont déduits du solde du financement pour charges futures et comptabilisées dans les revenus.

Lorsque les apports ne sont pas versés à l'avance par les gouvernements provinciaux et territoriaux et que des charges leur sont attribuées, ces montants leur sont demandés par le Fonds puis comptabilisés directement dans les revenus.

Demandes

Les demandes sont constatées à titre de charges dans la période au cours de laquelle le processus d'approbation de paiement des demandes a été mené à terme.

Frais d'exploitation

Les frais d'exploitation sont constatés dans la période au cours de laquelle ils sont engagés. Ils sont assujettis à l'approbation des tribunaux.

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits d'exploitation et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les estimations importantes comprennent la juste valeur des placements et le montant des charges à payer. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

2. Significant accounting policies (continued)

Foreign currency

Transactions denominated in foreign currencies are translated into Canadian dollars at the rates of exchange prevailing at the dates of the transactions. Investments and cash balances denominated in foreign currencies are translated at the rates in effect at year-end. Resulting gains or losses from changes in these rates are included in investment earnings.

3. Investments

Investments are summarized as follows:

	Fair value Juste valeur \$	2024 Cost Coût \$
Investment earnings receivable and cash	10,427	10,427
Fixed income Government of Canada	704,396	647,758
Fixed income pooled funds	72,489	72,355
	776,885	720,113
Equities - Pooled Funds International	155,318	132,019
	942,630	862,559

Determination of fair value

Fixed income includes debt obligations of governments and corporate bodies paying interest at rates appropriate to the market at the date of their purchase. Bonds are recorded at prices based upon published bid prices.

Pooled fund units are valued at prices based on the market value of the underlying securities held by the pooled funds.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Devises étrangères

Les opérations libellées en devises étrangères sont converties en dollars canadiens aux taux de change en vigueur aux dates auxquelles les opérations sont effectuées. Les placements et l'encaisse libellés en devises sont convertis aux taux en vigueur à la fin de l'exercice. Les gains ou les pertes de change découlant de la variation de ces taux sont inclus dans le revenu de placement.

3. Placements

Les placements se résument ainsi :

	Fair value Juste valeur \$	2023 Cost Coût \$	
	8,785	8,785	Revenus de placement à recevoir et encaisse
	727,611	672,111	Titres à revenu fixe Gouvernement du Canada
	48,739	48,639	Fonds communs à revenu fixe
	776,350	720,750	
	135,608	132,019	Actions - Fonds communs International
	920,743	861,554	

Détermination de la juste valeur

Les titres à revenu fixe proviennent de titres de créance de gouvernements et de sociétés qui versent des intérêts à des taux conformes à ceux du marché à la date d'achat. Les obligations sont comptabilisées à des prix offerts publiés.

Les fonds communs sont évalués selon la valeur marchande des titres sous-jacents détenus par les fonds communs.

The 1986 - 1990 Hepatitis C Fund

Notes to the financial statements

December 31, 2024

(Tabular amounts in thousands of dollars)

Fonds Hépatite C 1986 - 1990

Notes complémentaires

31 décembre 2024

(montants dans les tableaux en milliers de dollars)

3. Investments (continued)

Investment risk

Investment in financial instruments renders the Fund subject to investment risks. These include the risks arising from changes in interest rates, in rates of exchange for foreign currency, and in equity markets both domestic and foreign. They also include the risks arising from the failure of a counterparty to a financial instrument to discharge an obligation when it is due.

The Fund has adopted investment policies, standards and procedures to control the amount of risk to which it is exposed. The investment practices of the Fund are designed to avoid undue risk of loss and impairment of assets and to provide a reasonable expectation of fair return given the nature of the investments. The maximum investment risk to the Fund is represented by the fair value of the investments. There is no foreign currency risk as the investment are all Canadian.

Interest rate risk

The fixed income portfolio's sensitivity to a change in market rates is represented by the duration of the portfolio. As at December 31, 2024, the average duration of the bonds and debentures in the portfolio, weighted on fair value, was 12.50 years (12.03 years in 2023).

3. Placements (suite)

Risque de placement

Les placements dans des instruments financiers placent le Fonds face à des risques liés aux placements. Ceux-ci incluent les risques provenant des variations dans les taux d'intérêts, dans les taux de conversion de devises et dans le marché boursier, national et international ainsi que ceux provenant du danger éventuel qu'une des parties engagées par rapport à un instrument financier ne puisse faire face à ses obligations.

Le Fonds a adopté des politiques, des normes et des méthodes pour contrôler le niveau de risque auquel il s'expose. Les habitudes du Fonds en ce qui concerne les placements ont pour but d'éviter tout risque inutile de perte et d'insuffisance d'actif et de fournir une espérance raisonnable quant à leur juste rendement, étant donné la nature des placements. Le maximum de risque auquel s'expose le Fonds se trouve dans la juste valeur des placements. Il n'y a pas de risque de change puisque les placements sont tous en dollar canadien.

Risque des taux d'intérêt

La sensibilité du portefeuille de titres à revenu fixe aux variations des taux d'intérêt du marché correspond à la durée du portefeuille. Au 31 décembre 2024, la durée moyenne des obligations et des débentures du portefeuille, pondérée selon la juste valeur, était de 12,50 ans (12,03 ans en 2023).

3. Investments (continued)

Concentration risk

Concentration risk exists when a significant proportion of the portfolio is invested in securities with similar characteristics or subject to similar economic, political or other conditions. The relative proportions of the types of investments, in the portfolio are as follows:

	2024 Fair value Juste valeur		2023 Fair value Juste valeur		
	\$	%	\$	%	
Investment earnings receivable and cash	10,427	1	8,785	1	Revenus de placement à recevoir et encaisse
Fixed income					Titres à revenu fixe
Government of Canada	704,396	75	727,611	79	Gouvernement du Canada
Fixed income pooled funds	72,489	8	48,739	5	Fonds communs à revenu fixe
	776,885	83	776,350	84	
Equities - Pooled Funds					Actions - Fonds communs
International	155,318	16	135,608	15	International
	942,630	100	920,743	100	

3. Placements (suite)

Risque de concentration

Le risque de concentration existe lorsqu'une part importante du portefeuille est investie dans des titres ayant des caractéristiques semblables ou qui sont soumis à des conditions similaires d'ordre économique, politique ou autre. Les proportions relatives des types de placements du portefeuille sont les suivantes :

4. Funding held for future expenses

	Regular	Late claims benefits	Special distribution benefits	
	Régulier	Réclamations tardives	Indemnités de distribution spéciale	2024 Total
	\$	\$	\$	\$
Balance, beginning of year	701,308	57,454	150,782	909,544
Investment earnings for the year	42,856	3,618	9,191	55,665
Amounts recognized as revenue	(18,404)	(1,904)	(6,928)	(27,236)
Balance, end of year	725,760	59,168	153,045	937,973

4. Financement pour charges futures

Solde au début
Revenus de placement pour l'année
Montants constatés comme revenus
Solde à la fin

The 1986 - 1990 Hepatitis C Fund

Notes to the financial statements

December 31, 2024

(Tabular amounts in thousands of dollars)

Fonds Hépatite C 1986 - 1990

Notes complémentaires

31 décembre 2024

(montants dans les tableaux en milliers de dollars)

4. Funding held for future expenses (continued)

	Regular	Late claims benefits	Special distribution benefits		
	Régulier	Réclamations tardives	Indemnités de distribution spéciale	2023 Total	
	\$	\$	\$	\$	
Balance, beginning of year	847,129	58,427	67,052	972,608	Solde au début
Reallocation*:					Réallocation* :
Excess capital	(156,634)	(1,102)	157,736	—	Surplus en capital
Investment earnings related to prior years	(3,437)	(24)	3,461	—	Revenu de placement des années précédentes
Investment losses related to current year up to September 30, 2023	5,372	37	(5,409)	—	Perte de placement de l'année courante jusqu'au 30 septembre 2023
	(154,699)	(1,089)	155,788	—	
Investment earnings for the year	30,347	2,951	11,934	45,232	Revenus de placement pour l'année
Amounts recognized as revenue	(21,469)	(2,835)	(83,992)	(108,296)	Montants constatés comme revenus
Balance, end of year	701,308	57,454	150,782	909,544	Solde à la fin

*During 2023, the Courts ordered that \$156,634,000 (2019 dollars) from the Regular account and \$1,102,000 from the Late claims benefits account be transferred to the Special distribution benefits account, plus the amount of any investment income earned on those amounts from January 1, 2020 to the date of transfer.

The investment income on those amounts from January 1, 2020, to December 31, 2022, was \$3,437,000 in the Regular account and \$24,000 in the Late claims benefits account. The investment returns from January 1, 2023 to the date of transfer, September 30, 2023, were negative, resulting in losses of \$5,371,632 in the Regular account and \$37,786 in the Late claims benefits account.

The net result is that \$154,699,368 from the Regular account and \$1,088,214 from the Late claims benefits account were transferred to the Special distribution benefits account on September 30, 2023.

* Au cours de l'année 2023, les cours ont ordonné que 156 634 000 \$ (en dollars de 2019) du compte pour les indemnités régulières et 1 102 00 \$ du compte pour les réclamations tardives soit transféré au compte pour les Indemnités de distribution spéciale, plus le montant de tout revenu de placement gagné sur cette somme, du 1er janvier 2020 à la date du transfert.

Les revenus de placement y afférents pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022 ont totalisé 3 437 000 \$ pour le compte pour les indemnités régulières et 24 000 \$ pour le compte pour les réclamations tardives. Les rendements des placements du 1^{er} janvier 2023 au 30 septembre 2023 ont été négatifs, ce qui a entraîné une perte de 5 371 632 \$ du compte pour les indemnités régulières et de 37 786 \$ du compte pour les réclamations tardives.

Le résultat net est que 154 699 368 \$ du compte pour les indemnités régulières et de 1 088 214 \$ du compte pour les réclamations tardives ont été transférés au compte pour les Indemnités de distribution spéciale le 30 septembre 2023.

5. Claims

Claims recognized as expenses of the Fund during the current year consist of the following:

	Regular Fund	Late claims benefits	Special distribution benefits	
	Régulier	Réclamations tardives	Indemnités de distribution spéciale	2024 Total
	\$	\$	\$	\$
Approved by the Administrator of the Fund Disbursed	24,960	1,379	9,706	36,045
Net change in accrued claims in process of payment	(2,438)	(34)	(2,620)	(5,092)
	22,522	1,345	7,086	30,953

	Regular Fund	Late claims benefits	Special distribution benefits	
	Régulier	Réclamations tardives	Indemnités de distribution spéciale	2023 Total
	\$	\$	\$	\$
Approved by the Administrator of the Fund Disbursed	24,990	2,591	79,709	107,290
Net change in accrued claims in process of payment	319	11	2,658	2,988
	25,309	2,602	82,367	110,278

5. Demandes

Les demandes comptabilisées dans les charges du Fonds au cours de l'exercice comprennent ce qui suit :

Demandes approuvées par l'Administrateur du Fonds
Décaissement
Variation nette des demandes accumulées en cours de paiement

Demandes approuvées par l'Administrateur du Fonds
Décaissement
Variation nette des demandes accumulées en cours de paiement

6. Operating expenses

6. Frais d'exploitation

	Regular	Late claims benefits	Special distribution benefits		
	Régulier	Réclamations Tardives	Indemnités de distribution spéciale	2024 Total	
	\$	\$	\$	\$	
Administrator	469	114	(272)	311	Administrateur
Legal (claims' appeal costs, Fund counsel)	149	162	—	311	Frais juridiques (frais de demandes en appel, avocats du Fonds)
Joint committee - Administration	989	230	81	1,300	Comité mixte - Administration
Joint committee - Sufficiency review	24	—	—	24	Comité mixte - Réévaluation de la suffisance
Investment management	679	—	—	679	Gestion des placements
Audit and related services	115	7	14	136	Honoraires d'audit et de services connexes
Custodial trustee	187	—	—	187	Frais de garde
Actuarial - General	110	7	19	136	Honoraires d'actuariat - général
Actuarial - Sufficiency review	41	—	—	41	Honoraires d'actuariat - Réévaluation de la suffisance
Medical and other consulting	20	—	—	20	Frais médicaux et autres frais de consultation
Marketing	—	39	—	39	Publicité
	2,783	559	(158)	3,184	

	Regular	Late claims benefits	Special distribution benefits		
	Régulier	Réclamations Tardives	Indemnités de distribution spéciale	2023 Total	
	\$	\$	\$	\$	
Administrator	646	128	1,531	2,305	Administrateur
Legal (claims' appeal costs, Fund counsel)	197	78	—	275	Frais juridiques (frais de demandes en appel, avocats du Fonds)
Joint committee - Administration	815	15	56	886	Comité mixte - Administration
Joint committee - Sufficiency review	787	—	—	787	Comité mixte - Réévaluation de la suffisance
Investment management	577	—	—	577	Gestion des placements
Audit and related services	109	6	26	141	Honoraires d'audit et de services connexes
Custodial trustee	182	—	—	182	Frais de garde
Actuarial - General	111	6	12	129	Honoraires d'actuariat - général
Actuarial - Sufficiency review	656	—	—	656	Honoraires d'actuariat - Réévaluation de la suffisance
Medical and other consulting	131	—	—	131	Frais médicaux et autres frais de consultation
	4,211	233	1,625	6,069	

Centre des réclamations relatives à l'hépatite C 1986-1990
Rapport annuel pour la période se terminant le 31 décembre 2024

Nomination

Epiq Class Action Services Canada Inc. est l'administrateur de la Convention de règlement relative à l'hépatite C 1986-1990 depuis sa nomination par les tribunaux le 1er janvier 2019.

Activités pour l'année 25

- A assumé les fonctions et responsabilités de l'administrateur tel que stipulé à l'article cinq de la Convention de règlement.
- A collaboré avec les vérificateurs de Deloitte afin de compléter la vérification de l'année écoulée.
- A continué de collaborer avec le Comité conjoint pour mettre en œuvre la décision des tribunaux d'allouer le surplus excédentaire aux Membres du Recours Collectif sous forme de surplus.
- A poursuivi le travail sur le Projet Locator (Projet Spécial) pour identifier et localiser les réclamants bénéficiant de la Distributions Spéciales 2013 non réclamées.
- À mis en œuvre un nouveau protocole approuvé par le tribunal qui a affecté les demandes d'indemnités de distribution spéciale pour les membres de la famille qui assistent à des rendez-vous médicaux avec des personnes infectées par le VHC.
- À travaillé sur la campagne de notification de la date limite de la Demande de Réclamation Tardive, ce qui a impliqué la coordination de Jelly Marketing pour mettre à jour le site web et s'assurer que l'EPIQ disposait des ressources nécessaires pour traiter les demandes d'information et les demandes d'application aux Réclamations Tardives.
- A rencontré le Comité conjoint en mars, a fourni et discuté des statistiques à jour sur les réclamations.
- A continué de travailler en collaboration avec la Société canadienne du sang, Héma-Québec, les programmes provinciaux d'hépatite C, et les experts médicaux.
- A mis à jour le site www.hepc8690.ca et www.hepcclassaction.ca selon les besoins.
- A préparé des dossiers pour les Conseillers juridiques du Fonds, les juges arbitres et les arbitres et a assisté aux audiences d'appel selon les nécessités.

Hépatite C 1986-1990 - Statistiques clés au 31 décembre 2024

Fonds versés – Compte des Indemnités réguliers HCV	\$24,966,937.27
Fonds versés – Compte des Indemnités de distribution spéciale HCV	\$9,655,509.07
Réclamations reçues	18,426
Réclamations approuvées	15,120
Réclamations rejetées	3,278
Réclamations en cours	28
Renvois	497
Décisions Rendues	373
Médiation/retrait/rescision/archivage	123
Procédures d'enquête commencées	5,066

Régime d'indemnisation pour les réclamations tardives HCV - Statistiques clés au 31 décembre 2024

Fonds versés – Compte des Indemnités pour les réclamations tardives HCV	\$1,379,349.46
Fonds versés – Compte des Indemnités de distribution spéciale HCV	\$175,527.37
Réclamations reçues	535
Réclamations approuvées	253
Réclamations rejetées	197
Réclamations en cours	85
Renvois	32
Décisions Rendues	22
Médiation/retrait/rescision/archivage	7
Procédures d'enquête commencées	174

Administrator's 2024 Hepatitis C 8690 Reconciliation

Balance owing as of December 31, 2023		\$	1,688,391.56
A. Regular Benefit Plan			
Annual Fixed Fee	\$	13,500.00	
Activity-based Fee	\$	391,452.75	
HST	\$	52,643.86	\$ 457,596.61
Activity Adjustment	\$	-	
HST	\$	-	\$ -
Disbursements	\$	9,169.33	
HST	\$	1,192.01	\$ 10,361.34
Third Party Expenses	\$	-	
HST	\$	-	\$ -
Appeals Costs	\$	-	
HST	\$	-	\$ -
Regular Benefit Plan Total 2024 Fees and Disbursements		\$	467,957.95
B. Special Distribution Benefits (SDB)			
Annual Fixed Fee - Prospective Claims	\$	5,000.00	
2013 & 2019 Surplus - Retrospective Claim Fees	\$	25,853.75	
HST	\$	4,011.01	\$ 34,864.76
Disbursements	\$	-	
HST	\$	-	\$ -
SDB Total 2024 Fees and Disbursements		\$	34,864.76
C. Late Claims Benefit Plan (LCBP)			
Fixed Fee	\$	5,000.00	
Activity Level Fees	\$	68,094.75	
HST	\$	9,502.32	\$ 82,597.07
Disbursements	\$	17,881.72	
HST	\$	2,324.62	\$ 20,206.34
LCBP Total 2024 Fees and Disbursements		\$	102,803.41
D. Special Projects			
Locator Project Fees	\$	1,449.75	
Class Coding Update Fees - Claims for Family Memebers Attending HCV Medical Appointments (PDV)	\$	17,821.20	
Social Media Campaign for Late Claims	\$	840.00	
Notice Mailout - Claims for Family Memebers Attending HCV Medical Appointments (PDV)	\$	210.00	
2019 Surplus Outgoing Email/Call	\$	43,608.00	
HST	\$	8,310.81	\$ 72,239.76
Disbursements	\$	356.27	
HST	\$	46.33	\$ 402.60
Special Projects Total 2024 Fees and Disbursements		\$	72,642.36
2024 Total		\$	678,268.48
Payments made in 2024			
Towards Budget Year 2023	\$	1,286,897.19	
Credit Applied	\$	401,494.37	\$ 1,688,391.56
Towards Budget Year 2024	\$	508,730.12	
Repayment to the Hep-C Fund	\$	99,375.46	\$ 608,105.58
Total Payments made in 2024		\$	2,296,497.14
Balance to be Debited Against Hep C Fund (as of December 31, 2024)		\$	70,162.90

Concentra Trust
fiduciaire et
dépositaire du
Fonds relatif à
l'hépatite C



Equitable
Bank

Concentra[®]
TRUST

Section 1 | À propos du fiduciaire et du dépositaire

À propos de Concentra Trust

Concentra Trust est la septième société de fiducie en importance au Canada détenue par une banque et compte plus de 70 ans d'expérience et d'expertise au service de sociétés, de coopératives de crédit et de particuliers. Elle offre une gamme complète de services de fiducie axés sur des besoins spécialisés, notamment des fiducies autochtones, des fiducies de sociétés, des fiducies personnelles à valeur nette élevée et des solutions pour les administrateurs de régimes enregistrés. En tant que société de fiducie sous réglementation fédérale, Concentra Trust se conforme aux programmes fédéraux de lutte contre le blanchiment d'argent, de gestion des risques, de services juridiques et de conformité. Concentra Trust est une filiale de Concentra Bank, acquise en novembre 2022 par Banque Équitable.

À propos de Banque Équitable

La Banque Équitable s'est donné pour mission claire de favoriser le changement dans les services bancaires canadiens pour enrichir la vie des gens. Septième banque en importance en matière d'actifs au Canada, la Banque Qui Défie s'appuie sur la technologie pour offrir une expérience et des services bancaires personnels et commerciaux exceptionnels à plus de 700 000 clients et, par ses autres sociétés, à plus de 6 millions de membres de coopératives de crédit. Elle est une filiale en propriété exclusive d'EQB Inc. (TSX : EQB), société de services financiers numériques de premier plan dont les actifs sous gestion et administration combinés s'élevaient à 132 milliards de dollars au 31 janvier 2025. Avec sa plateforme numérique Banque EQ (eqbank.ca/fr), elle remporte la faveur de ses clients, à qui elle doit sa place parmi les meilleures banques du Canada sur la liste des meilleures banques au monde de Forbes depuis 2021.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur eqb.investorroom.com (en anglais seulement) ou communiquez avec nous par [LinkedIn](#).

À propos de notre dépositaire | CIBC Mellon, Compagnie Trust CIBC Mellon et société de services de titres mondiaux CIBC Mellon

CIBC Mellon est un utilisateur autorisé de la marque de commerce CIBC et de certaines marques de commerce BNY Mellon et est la marque de commerce de la société de services de titres mondiaux CIBC Mellon et de la Compagnie Trust CIBC Mellon.

CIBC Mellon offre un mécanisme sécurisé pour la garde d'actions, d'obligations, de billets et d'autres titres, dans des environnements physiques et comptables. Les actifs sont détenus de façon sécuritaire et consignés avec exactitude sur la plateforme de garde de la CIBC. La CIBC effectue une évaluation annuelle des risques liés aux dépôts, ainsi qu'un rapprochement régulier des positions physiques de la chambre forte et des dépôts.

CIBC Mellon a une interface électronique directe avec la Caisse canadienne de dépôt de valeurs (CDS), qui permet d'automatiser l'affirmation et la confirmation de règlement. Cela se traduit par un échange transparent de données entre les plateformes et les dépositaires et offre un maximum de contrôle sur le processus de règlement des titres.

Section 2 | Responsabilités du fiduciaire et du dépositaire

Concentra Trust a été nommée fiduciaire et gardienne du Fonds en fiducie relatif à l'hépatite C par les Cours supérieures de la Colombie-Britannique, de l'Ontario et du Québec à compter du 1er avril 2022. Le Fonds en fiducie relatif à l'hépatite C est administré et géré par une équipe d'administrateurs fiduciaires principaux, de conseillers fiduciaires principaux et de directeurs fiduciaires.

Contributions au Fonds en fiducie

Concentra Trust reçoit des contributions mensuelles des gouvernements provinciaux et territoriaux. Après confirmation du dépôt, les fonds sont transférés au compte de garde du fonds détenu auprès de CIBC Mellon et sont investis par le gestionnaire de placements conformément au mandat de placement.

Décaissements prévus

Tous les débours du régime sont traités en temps opportun conformément aux modalités de notre nomination ou de notre ordonnance du tribunal. Les factures sont reçues par Concentra Trust et Concentra Trust ordonne à la CIBC d'effectuer les paiements directement du compte de garde aux fournisseurs de services.

Tenue des dossiers

Concentra Trust tient des dossiers exacts sur les actifs du Fonds et fournit des rapports en temps opportun à diverses parties, notamment :

Rapports théoriques trimestriels : Concentra Trust tient des comptes théoriques pour chacun des gouvernements provinciaux et territoriaux. Ces comptes sont fondés sur le pourcentage de partage fourni par le gouvernement fédéral. Le rapport fait état des contributions proportionnelles des gouvernements, du montant des intérêts proportionnels et des débours proportionnels. Il indique également quand les paiements sont dus et quand ils sont reçus.

Synthèse financière mensuelle : Le présent rapport résume, à un niveau élevé, la valeur marchande du Fonds en fiducie, le revenu de placement gagné, les paiements versés aux demandeurs et aux fournisseurs de services, et les sommes recouvrées auprès des provinces et des territoires pour ces paiements depuis la création du Fonds en fiducie. Ce rapport comprend une ventilation des trois comptes théoriques, des prestations régulières, des distributions spéciales et des demandes de règlement tardives.

Responsabilités du sous-dépositaire

La nomination par Concentra Trust de la société de services de titres mondiaux CIBC Mellon (« CIBC Mellon ») à titre de sous-dépositaire du Fonds fiduciaire relatif à l'hépatite C a été approuvée par les Cours supérieures de la Colombie-Britannique, de l'Ontario et du Québec le 1er avril 2022.

Garde des titres

Concentra Trust détient en fiducie les espèces et les titres du Fonds fiduciaire par l'entremise de son dépositaire, CIBC Mellon. Les actifs du Fonds fiduciaire sont administrés conformément aux directives du Comité mixte ou du gestionnaire de placements nommé par les tribunaux. CIBC Mellon assure la garde sécuritaire des actifs et, chaque jour, elle concilie les positions en titres dans ses livres en utilisant les services de la CDS.

Traitement des opérations de placement

En tant que dépositaire des placements, CIBC Mellon effectue toutes les opérations de placement de titres en fonction des instructions autorisées reçues du gestionnaire de placements.

Collecte des revenus

CIBC Mellon versera un revenu contractuellement sous forme de dividendes et d'intérêts si le versement est destiné à un marché de revenu contractuel admissible. CIBC Mellon paie les échéances sur une base réelle (une fois le paiement de l'émetteur reçu).

Tenue des dossiers

CIBC Mellon tient des dossiers exacts sur les actifs du Fonds et fournit des rapports en temps opportun à diverses parties, notamment :

Relevés de placement mensuels : Ces relevés présentent le tableau financier du Fonds en fiducie, y compris le rapprochement de l'encaisse, les activités de placement, les recettes et les débours pour la période de déclaration. Les rapports fournissent également une liste des actifs détenus à une certaine date, y compris la valeur comptable, la valeur marchande et le revenu accumulé. Les activités quotidiennes sont rapportées par ordre chronologique.

Résumé des activités du Fonds de la fiducie

Voici un résumé des activités du Fonds de la fiducie de l'hépatite C pour les 12 mois terminés le 31 décembre 2024
25e année d'exploitation du Fonds de la fiducie.

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024

Valeur marchande d'ouverture du Fonds de la fiducie

Au 1 janvier 2024	920 753 681,03 \$
-------------------	-------------------

Paielements au Fonds de la fiducie

Contributions des gouvernements provinciaux et territoriaux	7 734 374,65 \$
---	-----------------

Gains (y compris les revenus de placements et les gains et pertes en capital réalisés)	34 372 615,24 \$
--	------------------

Paielements du Fonds de la fiducie

Versements à l'administrateur pour les demandeurs	36 177 323,17 \$
---	------------------

Versements aux fournisseurs de services pour les frais et dépenses (y compris les droits payables au fiduciaire et dépositaire Concentra Trust)	4 925 626,76 \$
---	-----------------

Total	41 102 949,93 \$
--------------	------------------

Valeur marchande de clôture du Fonds de la fiducie

Au 31 décembre 2024	942 630 406,28 \$
---------------------	-------------------

Droits payables au fiduciaire et dépositaire

Budget approuvé par les tribunaux - Concentra Trust et CIBC Mellon (sous-dépositaire)	182 000,00 \$
---	---------------

Imputation réelle au Fonds de la fiducie (2024)	157 777,22 \$
---	---------------

Frais pour novembre/décembre (prélevés en janvier 2025)	20 262,32 \$
---	--------------

Total des frais appliqués au budget 2024	178 039,54 \$
--	---------------

Frais par type (pour 2024)

Honoraires du fiduciaire (Concentra Trust)	140 000,04 \$
--	---------------

Taxes (TPS/TVH)	6 999,96 \$
-----------------	-------------

Total	147 000,00 \$
--------------	---------------

Sous-dépositaire (CIBC Mellon)	38 039,50 \$
--------------------------------	--------------

Taxes (TPS/TVH)	1 899,49 \$
-----------------	-------------

Total	39 938,99 \$
--------------	--------------

Ces documents sont fournis par Concentra Trust à titre d'information seulement. Concentra Trust ne fait aucune déclaration ni ne donne aucune garantie et décline toute responsabilité de quelque nature que ce soit quant à leur exactitude, leur fiabilité ou leur exhaustivité ou quant aux mesures prises ou aux résultats obtenus grâce à l'utilisation des documents. Les lecteurs doivent savoir que le contenu de ces documents ne doit pas être considéré comme constituant des conseils juridiques, comptables, financiers, d'investissement ou provenant d'autres professionnels, et qu'il ne doit pas être utilisé à cette fin.





ATTESTATION DE CONFORMITÉ

Hepatitis C Settlement Trust

À ma connaissance, pour l'année civile terminée le 31 décembre 2024, aucune modification n'a été apportée aux directives de placement du Fonds d'actions mondiales à faible volatilité MFS depuis le 1^{er} février 2023 et, par conséquent, les directives de placement du Fonds d'actions mondiales à faible volatilité MFS sont conformes aux directives de placement énoncées à l'Annexe 2 des modalités de nomination.

À ma connaissance, durant l'année civile qui a pris fin le 31 décembre 2024, MFS Gestion de Placements Canada Limitée (MFS) s'est conformée, à tous égards importants, aux restrictions de placement contenues dans la notice d'offre ou les notices d'offre applicables en ce qui a trait au Fonds d'actions mondiales à faible volatilité MFS. Cette attestation est assujettie aux modalités suivantes : i) la conformité de MFS est vérifiée au moyen de rapports d'évaluation du portefeuille provenant de son système interne de stock de titres et non des registres du portefeuille, et ii) MFS est responsable de la conformité aux restrictions de placement énoncées dans la notice d'offre ou les notices d'offre applicables.

MFS Gestion de Placements Canada Limitée

PAR :

Scott Mahaffy
Conseiller général

DATE : 29 Janvier 2025



MFS^{MD} Investment Management

1986 – 1990 Hepatitis C Settlement Trust Fund

Fonds d'actions mondiales à faible volatilité MFS^{MD} Évaluation de fin d'année 2024

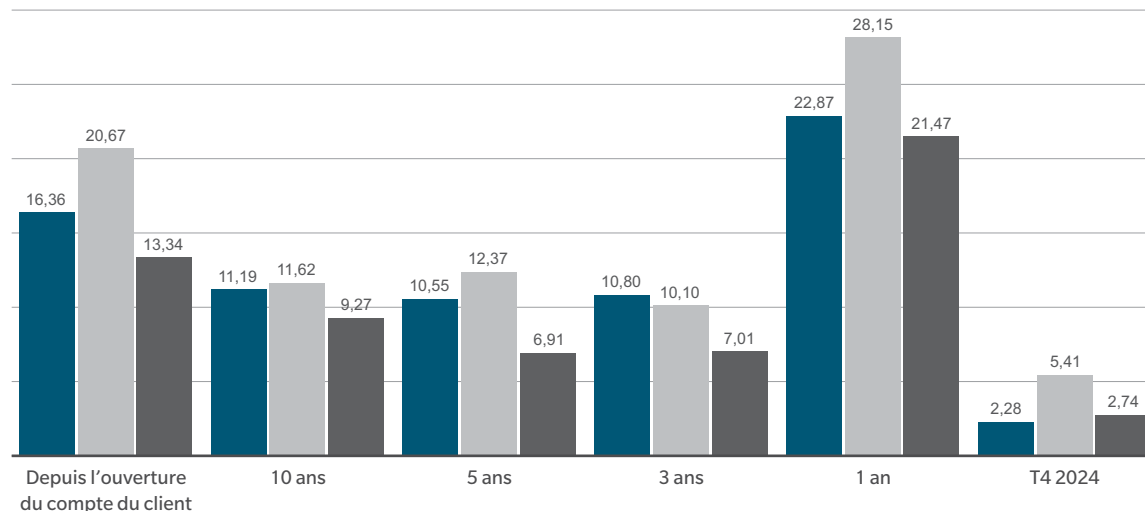
19 mars 2025

Sommaire d'information



Rendement (%) (\$ CA), au 31 décembre 2024

■ Fonds d'actions mondiales à faible volatilité MFS ■ Indice MSCI Monde tous pays (div. nets)
■ Indice MSCI Monde tous pays, volatilité minimale (div. nets)



Sommaire de l'actif (\$ CA)

Valeur initiale, au 31 déc. 2023	135 608 562
Cotisations	0
Retraits	11 049 636
Transferts d'actifs	0
Variation de la valeur marchande	30 759 614
Valeur finale, au 31 déc. 2024	155 318 540

Pondérations sectorielles (%)

Au 31 décembre 2024	Portefeuille	Indice de référence [^]
Principales surpondérations		
Consommation de base	11,8	5,9
Services publics	7,6	2,5
Santé	14,2	9,7
Principales sous-pondérations		
Technologie de l'information	17,6	26,0
Consommation discrétionnaire	6,5	11,3
Énergie	1,4	3,8

[^] Indice MSCI Monde tous pays.

La classification industrielle mondiale standard (GICS[®]) est une création ou la propriété exclusive, ou les deux, de MSCI, Inc. et S&P Global Market Intelligence Inc. (« S&P Global Market Intelligence »). GICS est une marque de service de MSCI et S&P Global Market Intelligence, utilisée sous licence par MFS. MFS a utilisé sa propre méthode de classification sectorielle et industrielle interne pour les titres de participation et les autres titres qui ne sont pas classés selon les secteurs GICS.

Source des rendements de l'indice de référence : SPAR, FactSet Research Systems Inc. Il n'est pas possible d'investir directement dans un indice. Le rendement de l'indice différera de celui de nos stratégies à gestion active, qui pourraient comporter un degré de risque plus élevé.

Le rendement passé n'est pas garant du rendement futur. Les rendements du fonds sont présentés après déduction des frais administratifs et ne tiennent pas compte des frais de gestion. Si les frais de gestion avaient été pris en compte, les rendements indiqués seraient moins élevés. Les rendements indiqués sont des rendements passés, lesquels ne sont pas garants des rendements futurs.

Les rendements pour les périodes inférieures à un an ne sont pas annualisés.

Rendements (\$ CA)



Au 31 décembre 2024	Période	Portefeuille (%)	Indice MSCI Monde tous pays (div. nets) (%)	Indice MSCI Monde tous pays, volatilité minimale (div. nets)
Rendements trimestriels	T4 2024	2,28	5,41	2,74
	T3 2024	8,01	5,26	8,43
	T2 2024	2,61	4,02	1,46
	T1 2024	8,38	11,04	7,46
Rendements annuels	2024	22,87	28,15	21,47
	2023	11,96	18,92	4,85
	2022	-1,10	-12,43	-3,79
Rendements annualisés	Depuis l'ouverture du compte du client (1 ^{er} févr. 2023)	16,36	20,67	13,34
	Depuis le début des activités du fonds (17 juill. 2013)	12,50	12,52	10,38
	10 ans	11,19	11,62	9,27
	5 ans	10,55	12,37	6,91
	3 ans	10,80	10,10	7,01
	1 an	22,87	28,15	21,47

Source des rendements de l'indice de référence : SPAR, FactSet Research Systems Inc. Il n'est pas possible d'investir directement dans un indice.

Le rendement passé n'est pas garant du rendement futur. Les rendements pour les périodes inférieures à un an ne sont pas annualisés. **Les rendements du fonds sont présentés après déduction des frais administratifs et ne tiennent pas compte des frais de gestion.** Si les frais de gestion avaient été pris en compte, les rendements indiqués seraient moins élevés. Les rendements indiqués sont des rendements passés, lesquels ne sont pas garants des rendements futurs.

MFS Investment Management | Réservé aux rencontres individuelles avec le Comité mixte de la Convention de règlement relative à l'hépatite C de 1986 à 1990. Ne pas distribuer.

Caractéristiques

(\$ CA)



Au 31 décembre 2024		Portefeuille	Indice MSCI Monde tous pays	Indice MSCI Monde tous pays, volatilité minimale
Fondamentaux – Moyenne pondérée	Ratio cours/bénéfice (12 prochains mois)	15,8x	18,6x	16,5x
	Ratio cours/flux de trésorerie	13,7x	15,8x	12,2x
	Ratio cours/chiffre d'affaires	1,6x	2,2x	1,5x
	Ratio cours-bénéfice/croissance du bénéfice	2,0x	1,9x	2,0x
	Rendement en dividendes	2,5 %	1,8 %	2,3 %
	Rendement des capitaux propres (moyenne sur 3 ans)	24,9 %	27,3 %	22,5 %
	Rendement du capital investi	13,6 %	16,1 %	12,9 %
	Croissance du BPA à long terme (IBES) ¹	10,5 %	15,5 %	10,8 %
Capitalisation boursière	Capitalisation boursière (\$ CA) ²	352,6 G	1 078,6 G	208,9 G
Diversification	Dix principaux titres	24 %	24 %	13 %
	Nombre de titres	101	2 647	391
Taux de rotation	Taux de rotation sur 1 an ³	26 %	–	–
Profil de risque (actuel)	Part active	–	84 %	77 %
Risque-rendement (10 ans)	Coefficient bêta contre	–	0,68	0,96
	Erreur de réplcation historique contre	–	6,04 %	2,93 %
	Écart-type	9,22 %	11,62 %	9,09 %
	Ratio de Sharpe	1,03	0,86	0,83
	Ratio d'encaissement des baisses contre	–	60,24 %	92,41 %
	Ratio d'encaissement des hausses contre	–	77,66 %	106,39 %

¹ Source : FactSet.

² Moyenne pondérée.

³ Méthodologie américaine pour calculer le taux de rotation : (montant des achats ou des ventes, selon le moins élevé)/valeur marchande moyenne à la fin du mois.

Le rendement passé n'est pas garant du rendement futur. Les prévisions ne sont pas garanties.

Pondérations sectorielles



Au 31 décembre 2024	Portefeuille (%)	Indice de référence^ (%)	Indice de référence^^ (%)	Sous-pondération/surpondération de l'indice de référence^ (%)	Sous-pondération/surpondération de l'indice de référence^^ (%)
Consommation de base	11,8	5,9	11,0	5,9	0,8
Services publics	7,6	2,5	5,7	5,1	1,9
Santé	14,2	9,7	14,6	4,5	-0,4
Services de communication	10,8	8,2	12,6	2,6	-1,8
Services financiers	16,9	16,8	17,4	0,1	-0,5
Produits industriels	9,7	10,2	7,5	-0,5	2,2
Matières	2,2	3,5	1,8	-1,3	0,4
Immobilier	0,6	2,0	0,2	-1,4	0,4
Énergie	1,4	3,8	2,5	-2,4	-1,1
Consommation discrétionnaire	6,5	11,3	6,1	-4,8	0,4
Technologie de l'information	17,6	26,0	20,7	-8,4	-3,1

^ Indice MSCI Monde tous pays.

^^ Indice MSCI Monde tous pays, volatilité minimale.

Trésorerie et équivalents 0,6 %

Autres : -0,0 %. La catégorie « Autres » comprend les éléments suivants : i) dérivés de change ou ii) tout appariement d'instruments dérivés.

La classification industrielle mondiale standard (GICS®) est une création ou la propriété exclusive, ou les deux, de MSCI, Inc. et S&P Global Market Intelligence Inc. (« S&P Global Market Intelligence »). GICS est une marque de service de MSCI et S&P Global Market Intelligence, utilisée sous licence par MFS. MFS a utilisé sa propre méthode de classification sectorielle et industrielle interne pour les titres de participation et les autres titres qui ne sont pas classés selon les secteurs GICS.

MFS Investment Management | Réserve aux rencontres individuelles avec le Comité mixte de la Convention de règlement relative à l'hépatite C de 1986 à 1990. Ne pas distribuer.

MVG-PODBK+-17-Jan-25

Pondérations des régions et des pays



Au 31 décembre 2024	Portefeuille [%]	Indice de référence^ [%]	Indice de référence^^ [%]
Amérique du Nord	63,0	69,2	61,5
Canada	6,0	2,8	1,2
États-Unis	57,0	66,4	60,3
Europe hors R.-U.	8,2	10,4	5,0
Pays-Bas	2,0	0,9	0,5
Suisse	3,0	2,0	1,9
Italie	0,7	0,6	0,1
Danemark	0,4	0,6	–
Espagne	0,4	0,6	0,1
France	1,7	2,3	0,5
Autres pays^,^^	–	3,4	2,0
Marchés émergents	8,5	9,9	20,5
Thaïlande	3,2	0,1	0,5
Philippines	2,8	0,1	0,2
Corée du Sud	1,7	0,9	0,1
Brésil	0,8	0,4	0,1
Autres pays^,^^	–	8,4	19,7
Japon	8,2	4,8	9,9
Royaume-Uni	3,3	3,2	0,1
Asie-Pacifique hors Japon	7,8	2,3	2,5
Singapour	5,8	0,3	1,0
Hong Kong	2,0	0,4	1,4
Autres pays^,^^	–	1,6	0,1
Pays développés – Moyen-Orient et Afrique	0,5	0,2	0,5
Israël	0,5	0,2	0,5

Sous-pondération/ surpondération [%]	Indice de référence^ [%]	Indice de référence^^ [%]
Amérique du Nord	-6,2	1,5
Europe hors R.-U.	-2,2	3,2
Marchés émergents	-1,4	-12,0
Japon	3,4	-1,7
Royaume-Uni	0,1	3,2
Asie-Pacifique hors Japon	5,5	5,3
Pays développés – Moyen-Orient et Afrique	0,3	0,0

^ Indice MSCI Monde tous pays. Le portefeuille ne contient aucun titre des pays suivants : Chine 2,7 %; Taiwan 2,0 %; Inde 1,9 %; Allemagne 1,9 %; Australie 1,5 %; Suède 0,7 % et 25 autres pays dont la pondération individuelle est inférieure à 0,5 % et dont la pondération totale est de 2,6 %.

^^ Indice MSCI Monde tous pays, volatilité minimale. Le portefeuille ne contient aucun titre des pays suivants : Chine 6,0 %; Inde 5,9 %; Taiwan 4,5 %; Allemagne 1,3 %; Arabie saoudite 1,2 %; Malaisie 0,5 % et 12 autres pays dont la pondération individuelle est inférieure à 0,5 % et dont la pondération totale est de 2,4 %.

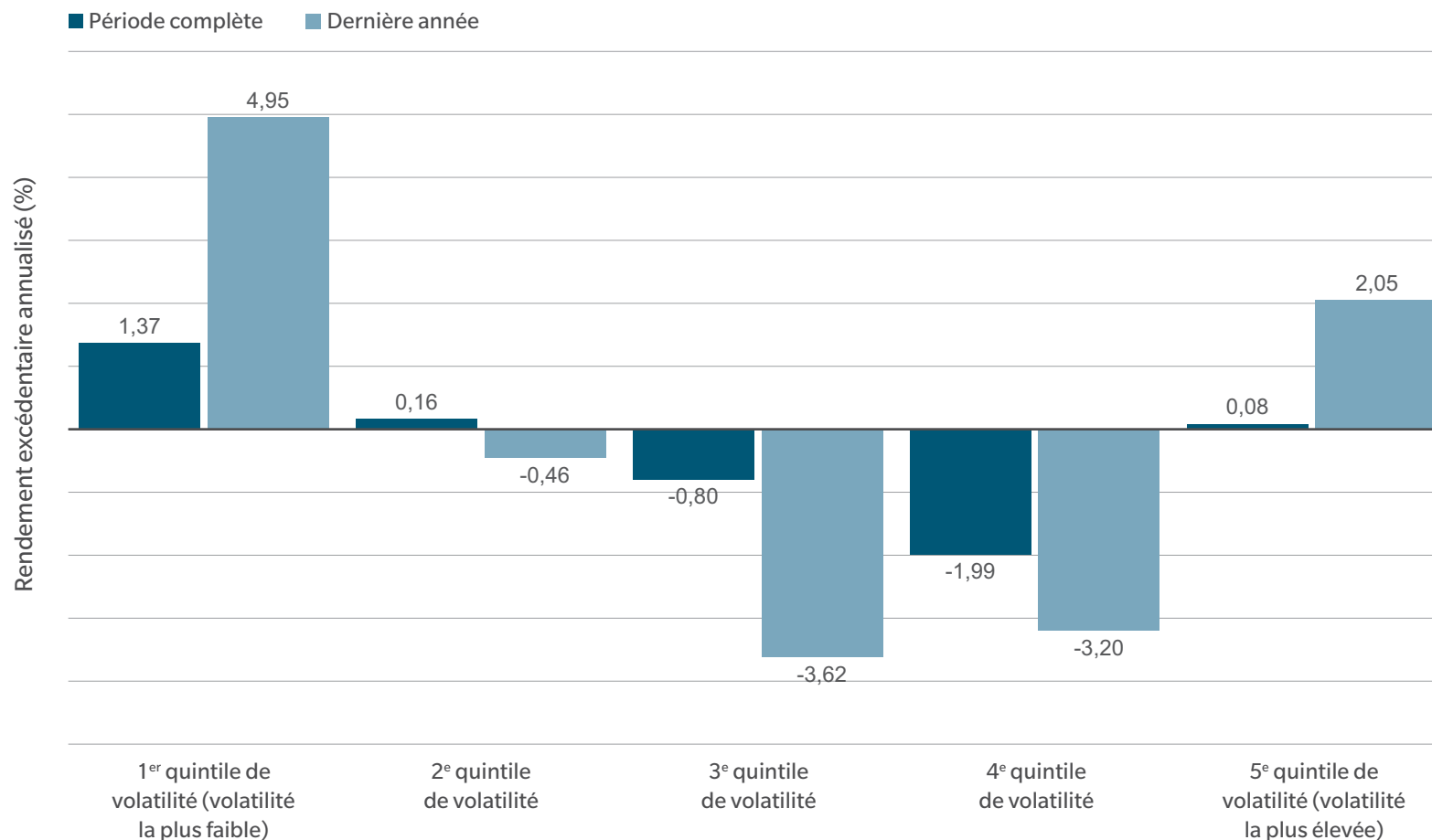
Trésorerie et équivalents 0,6 %

Autres : -0,0 %. La catégorie « Autres » comprend les éléments suivants : i) dérivés de change ou ii) tout appariement d'instruments dérivés.

MFS Investment Management | Réserve aux rencontres individuelles avec le Comité mixte de la Convention de règlement relative à l'hépatite C de 1986 à 1990. Ne pas distribuer.

Quintiles de volatilité – volatilité à long terme et récente

Rendements excédentaires annualisés des quintiles de volatilité sur cinq ans
de l'indice MSCI Monde tous pays



Source : FactSet. Les données couvrent la « période complète » allant du 30 juin 2001 au 31 mars 2025. Les données couvrent la période de la « dernière année » allant du 31 mars 2024 au 31 mars 2025. Le graphique ci-dessus vise à illustrer les tendances en matière de rendement des facteurs sur le marché, et non à représenter le rendement des facteurs pris en compte dans les modèles quantitatifs ou les portefeuilles de placements de MFS. Les données sur le rendement sont des résultats hypothétiques obtenus en appliquant une pondération égale aux rendements dans l'univers des actions mondiales de l'indice MSCI Monde tous pays. L'univers se compose d'environ 2 800 des plus importantes sociétés mondiales, dont chaque action est équi pondérée à la fin de chaque mois. Pour le facteur, dans ce cas-ci la volatilité, les actions pour lesquelles des données sur la valeur factorielle sont disponibles sont triées selon leur valeur factorielle dans l'univers de placement, puis sont regroupées par quintiles équi pondérés à la fin de chaque mois. Le facteur de volatilité est défini comme l'écart-type des rendements mensuels sur cinq ans, en dollars américains. Chaque mois, l'univers est reconstitué et les rendements sont recalculés. Les rendements mensuels sont liés géométriquement aux rendements cumulatifs. Les rendements des portefeuilles hypothétiques du quintile du facteur par rapport à l'univers sont présentés dans le graphique. Bien que les données soient fondées sur des sources jugées fiables, MFS ne peut confirmer qu'elles sont exactes et exhaustives. Ces données ne doivent donc pas servir de fondement à une décision de placement. Comme nous l'avons vu plus haut, le facteur analysé pour le graphique est la volatilité des cinq dernières années, qui est le plus souvent utilisée pour évaluer le risque lié à une société. Nous avons précisé ci-dessus qu'il s'agit des quintiles de volatilité dans le but de faciliter la compréhension.

Divulgations



Les renseignements contenus dans le présent document ne servent qu'à des fins d'information. Ils proviennent de sources jugées fiables. Les graphiques et les tableaux sont utilisés uniquement à des fins d'illustration et ne reflètent pas les valeurs ou les rendements futurs des placements. Ces renseignements n'ont pas pour but de fournir des conseils financiers, juridiques, fiscaux ou de placement. Les stratégies fiscales, de placement ou de négociation devraient être étudiées en fonction des objectifs et de la tolérance au risque de chacun.

Ce document ne constitue pas une offre destinée à une personne résidant dans un territoire où une telle offre est illégale ou n'est pas autorisée. Ce document n'a été examiné par aucune autorité en valeurs mobilières ni aucun autre organisme de réglementation dans les territoires où nous exerçons nos activités et n'est pas enregistré auprès de ceux-ci.

Le présent document peut contenir des énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs reflètent les attentes et les projections actuelles à l'égard d'événements ou de résultats futurs en fonction des données actuellement disponibles. Ces prévisions et projections pourraient s'avérer inexactes à l'avenir, car des événements qui n'ont pas été prévus ou pris en compte dans leur formulation pourraient se produire et entraîner des résultats sensiblement différents de ceux exprimés ou implicites. Les énoncés prospectifs ne garantissent pas le rendement futur et il faut éviter de s'y fier.

Toute discussion ou opinion générale contenue dans ce document concernant les titres ou les conditions du marché représente notre point de vue ou celui de la source citée. Sauf indication contraire, il s'agit de points de vue exprimés à la date indiquée et sous réserve de changement. Les données sur les placements, la répartition de l'actif ou la diversification du portefeuille sont historiques et peuvent changer. Tous les indices mentionnés sont des indices de référence largement acceptés pour les placements et représentent des portefeuilles de placements non gérés. Il est impossible d'investir directement dans un indice. Les renseignements sur les indices permettent de comparer les résultats d'une stratégie de placement à ceux d'un indice boursier largement reconnu. Il n'est pas prétendu qu'un tel indice soit un indice de référence approprié pour une telle comparaison. Les résultats d'un indice ne reflètent pas les commissions et les coûts associés à la négociation. La volatilité d'un indice peut être très différente de celle d'une stratégie, et les placements du portefeuille peuvent différer grandement des titres composant l'indice.

Tous les produits comportent des risques. Vous trouverez des renseignements importants sur les fonds en gestion commune dans leur notice d'offre respective, que nous vous invitons à lire avant d'investir. Veuillez en obtenir un exemplaire. Les taux de rendement indiqués sont les rendements totaux composés annuels historiques des fonds; ils tiennent compte des variations de la valeur unitaire et du réinvestissement de toutes les distributions. Les taux de rendement, les rendements des placements et les valeurs unitaires fluctueront pour tous les fonds. Les données fournies se rapportent aux rendements antérieurs et ne sont pas garantes du rendement futur.

Les fonds en gestion commune MFS Investment Management sont gérés par MFS Gestion de Placements Canada Limitée. Conformément à une entente conclue entre MFS Gestion de Placements Canada Limitée et MFS Institutional Advisors, Inc. (MFS), MFS offre certains services à titre de sous-conseiller pour tous les portefeuilles de MFS Gestion de Placements Canada Limitée, y compris des services de gestion discrétionnaire de placement pour les portefeuilles ou composantes de portefeuilles autres que canadiens.

La classification industrielle mondiale standard (GICS[®]) est une création ou la propriété exclusive, ou les deux, de MSCI, Inc. et S&P Global Market Intelligence Inc. (« S&P Global Market Intelligence »). GICS est une marque de service de MSCI et S&P Global Market Intelligence, utilisée sous licence par MFS. MFS a utilisé sa propre méthode de classification sectorielle et industrielle interne pour les titres de participation et les autres titres qui ne sont pas classés selon les secteurs GICS. Source des rendements de l'indice de référence : SPAR, FactSet Research Systems Inc. Il n'est pas possible d'investir directement dans un indice. Le rendement de l'indice différera de celui de nos stratégies à gestion active, qui pourraient comporter un degré de risque plus élevé.

^{MD} À moins d'indication contraire, les logos, ainsi que les noms de produits et services, sont des marques de commerce de MFS et de ses sociétés affiliées, qui peuvent avoir été déposées dans certains pays.

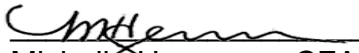
1986-1990 Hepatitis C Settlement Trust Fund

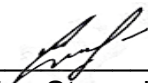
CERTIFICAT ANNUEL DE CONFORMITÉ

Pour l'année se terminant le: 31 décembre 2024

Au meilleur de notre connaissance, nous nous sommes conformés à votre politique d'investissement.

Vérifié par :


Michelle Hegeman, CFA
Vice-Présidente et Directrice
Gestion de portefeuilles


Mariya Stasyuk, CFA
Vice-Présidente
Gestionnaire chargé des relations avec les clients

en date du: 15 janvier 2025

1986 - 1990 Hepatitis C Settlement Trust Fund

Revue de portefeuille

19 mars 2025

Mariya Stasyuk, CFA, RIPC

Vice-présidente, gestionnaire chargée des relations avec les clients
Solutions de placement mondiales TD
Gestion de Placements TD Inc.

Anthony Lazanis

Associé
Solutions de placement mondiales TD
Gestion de Placements TD Inc.

Michelle Hegeman, CFA

Vice-présidente et directrice
Gestion de Placements TD Inc.



Mandat de placement



1986 - 1990 Hepatitis C Settlement Trust Fund

Mandat de placement	Fonds	Indice de référence	Date de création	Valeur marchande
Court terme	Fonds d'investissement à court terme canadien <i>Émeraude</i> TD	Indice des bons du Trésor à 91 jours FTSE Canada	26 oct-18	\$34,774,305
Long terme	Compte distinct d'obligations à rendement réel (achat et détention)	s.o.	29 fév-00	\$688,935,058
	Fonds indiciel d'obligations canadiennes <i>Émeraude</i> TD	Indice obligataire universel FTSE Canada	29 fév-00	\$55,314,336
Total				\$779,023,699

Remarque : Les chiffres peuvent être arrondis. Au 31 déc. 2024.

Rendement



1986 - 1990 Hepatitis C Settlement Trust Fund

Rendements au 31 déc. 2024	Rendement du compte		
	1 an	4 ans	Création du compte ¹
Fonds d'investissement à court terme canadien <i>Émeraude</i> TD	5.24%	3.10%	2.61%
Indice des bons du Trésor à 91 jours FTSE Canada	4.92%	2.88%	2.32%
Différence	0.32%	0.22%	0.29%
Compte distinct d'obligations à rendement réel (achat et détention)	3.28%	0.32%	5.46%

Rendements au 31 déc. 2024	Rendement du compte			Erreur de répliation cible de Hep C (%)	
	1 an	4 ans	Création du compte ¹	1 an	4 ans
Fonds indiciel d'obligations canadiennes <i>Émeraude</i> TD	4.05%	-1.17%	4.39%		
Indice obligataire universel FTSE Canada	4.23%	-1.09%	4.47%	± 0.20	± 0.10
Différence	-0.18%	-0.08%	-0.08%		

Rendements au 31 déc. 2024	1 an	4 ans
Rendement total²	3.31%	1.08%

¹ La date de création du compte client Fonds d'investissement à court terme canadien *Émeraude* TD est le 26 oct. 2018. La date de création du compte client distinct d'obligations à rendement réel et celui du Fonds indiciel d'obligations canadiennes *Émeraude* TD est le 29 fév. 2000. ² Correspond au rendement total sur un an et quatre ans des comptes combinés.

Remarque : Les rendements pour les périodes de plus d'un an sont annualisés. Rendement après déduction des dépenses. Les chiffres peuvent être arrondis.

Source : Gestion de Placements TD Inc., Directives de placement pour 1986-1990 Hepatitis C Settlement Trust Fund (révisées en 2018), FTSE Global Debt Capital Markets Inc. Au 31 déc. 2024.

Rendement



1986 - 1990 Hepatitis C Settlement Trust Fund

Rendements au 31 déc. 2024	Date de création	Annualisés							Depuis la création
		3 mois	Cumul	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	
Fonds d'investissement à court terme canadien <i>Émeraude</i> TD	26 oct-18	1.15%	5.24%	5.24%	5.23%	4.07%	3.10%	2.72%	2.61%
Indice des bons du Trésor à 91 jours FTSE Canada		1.08%	4.92%	4.92%	4.81%	3.80%	2.88%	2.47%	2.32%
Différence		0.08%	0.32%	0.32%	0.42%	0.27%	0.22%	0.25%	0.29%
Fonds indiciel d'obligations canadiennes <i>Émeraude</i> TD	29 fév-00	-0.10%	4.05%	4.05%	5.34%	-0.67%	-1.17%	0.68%	4.39%
Indice obligataire universel FTSE Canada		-0.04%	4.23%	4.23%	5.44%	-0.60%	-1.09%	0.79%	4.47%
Différence		-0.06%	-0.18%	-0.18%	-0.10%	-0.07%	-0.08%	-0.11%	-0.08%
Compte distinct d'obligations à rendement réel (achat et détention)	29 fév-00	0.23%	3.28%	3.28%	3.38%	-0.55%	0.32%	2.00%	5.46%

Remarque : Rendement après déduction des dépenses. Les chiffres peuvent être arrondis.

Source : Gestion de Placements TD Inc., FTSE Global Debt Capital Markets Inc.

Le point sur le marché des obligations univers



Secteur	Pondération (%)	Rendement sur 3 mois (%)	Rendement sur 1 an (%)
Obligations fédérales	40.52	-0.44	3.48
Obligations provinciales	32.68	-0.36	3.10
Obligations municipales	1.82	-0.12	3.92
Ensemble des oblig. de sociétés ¹	24.98	1.03	6.97
Oblig. de sociétés notées BBB	10.87	1.17	7.80
Indice obligataire universel FTSE Canada		-0.04	4.23

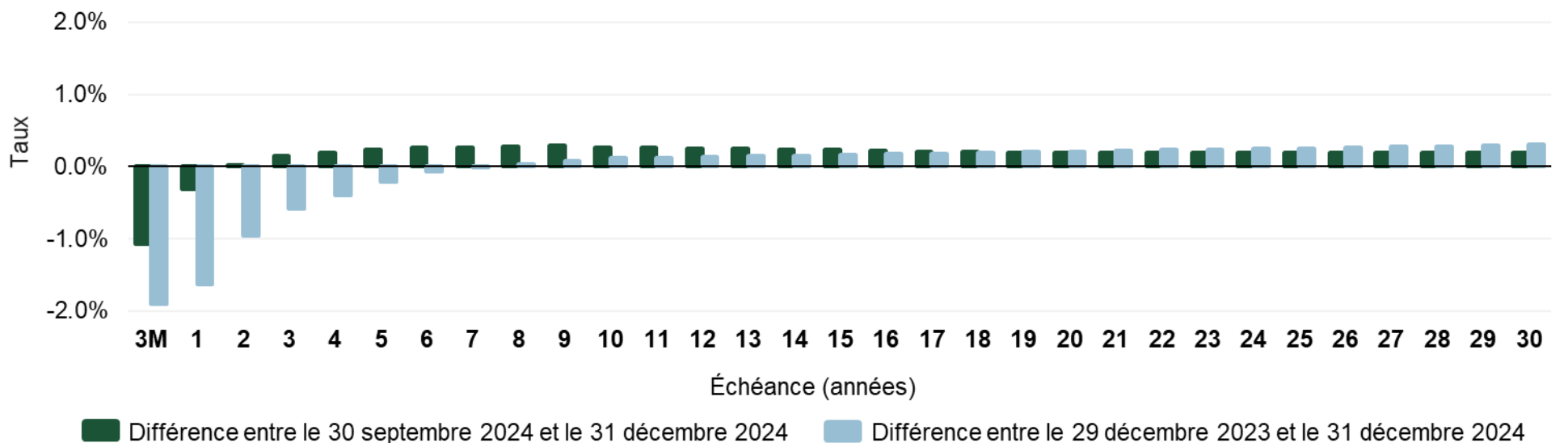
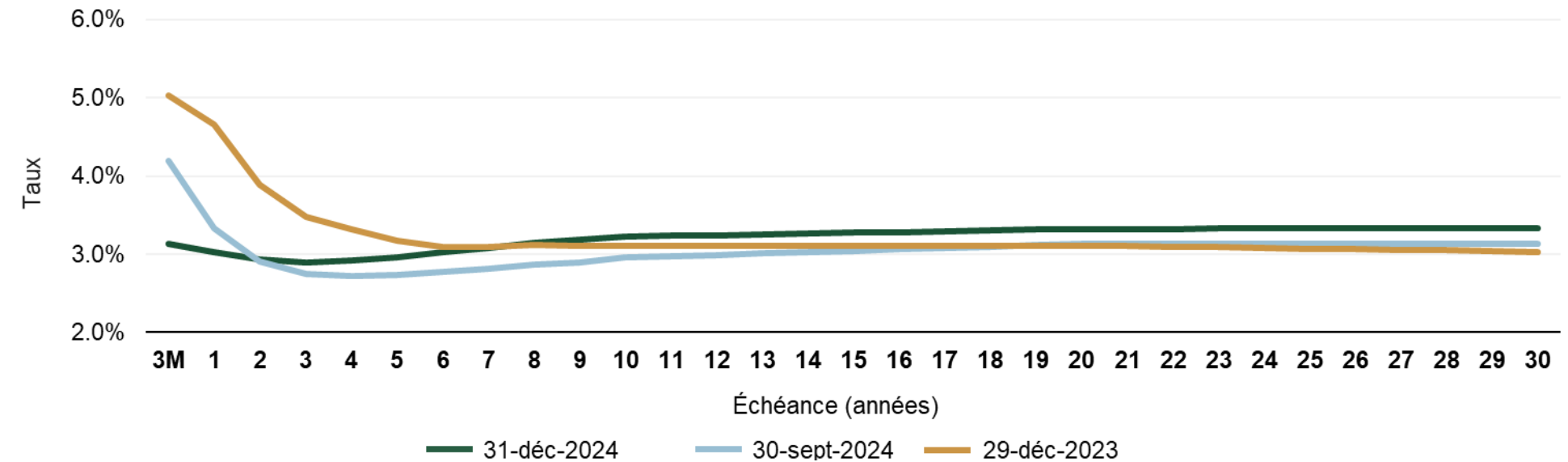
Commentaire trimestriel

- L'**indice obligataire universel FTSE Canada (« l'indice »)** a perdu 0,04 % au quatrième trimestre de 2024. Au sein de l'indice, les obligations de sociétés ont gagné 1,03 %, soit un résultat supérieur à celui des obligations d'État, qui ont reculé de 0,40 %.
- Du côté des obligations de sociétés, celles des secteurs de l'énergie et de l'immobilier ont affiché la hausse la plus importante, tandis que les obligations du secteur des infrastructures ont terminé en queue de peloton. Les obligations notées BBB ont enregistré la plus forte hausse, soit 1,17 %, suivies des obligations notées A, qui ont avancé de 0,93 %. Les obligations notées AAA/AA ont terminé dernières avec un gain de 0,85 %. Les obligations du gouvernement du Canada ont enregistré la plus forte baisse du secteur des obligations d'État, avec un recul de 0,64 %. Au cours du trimestre, les écarts de taux des obligations de sociétés de qualité investissement (soit la différence de taux entre les obligations de sociétés et les obligations d'État de même échéance) se sont rétrécis de 17 points de base (pdb), passant de 1,19% à 1,02 %.
- Les obligations à court terme ont surpassé celles à moyen et long terme. L'indice des obligations à court terme FTSE Canada a gagné 0,65 % et l'indice des obligations à moyen terme FTSE Canada a perdu 0,41 %. L'indice des obligations à long terme FTSE Canada a quant à lui reculé de 0,80 %.
- Au cours du trimestre, le taux de l'indice a avancé de 10 pdb pour s'établir à 3,58 %. Les taux des obligations d'État ont augmenté de 14 pdb à 3,42 %, tandis que ceux des obligations de sociétés ont perdu 1 pdb à 4,09 %.

¹ Incluant les obligations de sociétés notées BBB.

Source : Gestion de Placements TD Inc., FTSE Global Debt Capital Markets Inc. Au 31 déc. 2024.

La courbe des taux s'est accentuée puisque les taux à court terme ont baissé



Source : Bloomberg Finance L.P. Au 31 déc. 2024.

Solutions de placement mondiales TD | Réservé aux professionnels des placements institutionnels canadiens. Pas pour autre distribution.

Annexe



Rendement

Fonds *Émeraude* TD



Rendements au 31 déc. 2024	Date de création	Actifs gérés (milliards)	3 mois	Cumul	Annualisés						Depuis la création
					1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	10 ans	
Fonds d'investissement à court terme canadien <i>Émeraude</i> TD	4 juill-91	\$2.69	1.15%	5.24%	5.24%	5.24%	4.07%	3.11%	2.73%	2.05%	3.43%
Indice des bons du Trésor à 91 jours FTSE Canada			1.08%	4.92%	4.92%	4.82%	3.81%	2.88%	2.48%	1.71%	3.02%
Différence			0.08%	0.32%	0.32%	0.42%	0.27%	0.22%	0.25%	0.34%	0.41%
Fonds indiciel d'obligations canadiennes <i>Émeraude</i> TD	7 août-91	\$3.10	-0.10%	4.05%	4.05%	5.34%	-0.67%	-1.17%	0.68%	1.88%	5.80%
Indice obligataire universel FTSE Canada			-0.04%	4.23%	4.23%	5.45%	-0.60%	-1.09%	0.79%	1.98%	5.86%
Différence			-0.06%	-0.18%	-0.18%	-0.11%	-0.07%	-0.08%	-0.11%	-0.09%	-0.06%

Remarque : Rendement après déduction des dépenses. Les chiffres peuvent être arrondis.

Source : Gestion de Placements TD Inc., FTSE Global Debt Capital Markets Inc.

Les présents renseignements ont été fournis par Gestion de Placements TD Inc. et ne servent qu'à des fins d'information. Les renseignements proviennent de sources jugées fiables. Les graphiques et les tableaux sont présentés uniquement à titre d'illustration; ils ne reflètent pas la valeur ou des rendements futurs. Ces renseignements n'ont pas pour but de fournir des conseils financiers, juridiques, fiscaux ou de placement. Les stratégies de placement, de négociation ou de fiscalité devraient être étudiées en fonction des objectifs et de la tolérance au risque de chacun.

Ce document ne constitue pas une offre destinée à une personne résidant dans un territoire où une telle offre est illégale ou n'est pas autorisée. Ces documents n'ont été examinés par aucune autorité en valeurs mobilières ni aucun autre organisme de réglementation dans les territoires où nous exerçons nos activités et ne sont pas enregistrés auprès de ceux-ci.

Toute discussion ou opinion générale contenue dans ces documents concernant les titres ou les conditions du marché représente notre point de vue ou celui de la source citée. Sauf indication contraire, il s'agit de points de vue exprimés à la date indiquée et sous réserve de changement. Les données sur les placements, la répartition de l'actif ou la diversification du portefeuille sont historiques et peuvent changer.

Les placements dans les fonds communs de placement peuvent être assortis de frais de gestion et d'autres frais. Avant d'investir, veuillez lire l'aperçu du fonds et le prospectus, car ils contiennent des renseignements détaillés sur les placements. Les taux de rendement mentionnés correspondent au rendement total annuel composé historique pour la période indiquée et ils tiennent compte des variations de la valeur des parts et du réinvestissement des distributions. Les frais de vente, de rachat et de distribution, les frais facultatifs et les impôts sur le revenu payables par tout porteur de parts, qui auraient réduit le rendement, ne sont pas pris en compte. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis ni assurés; leur valeur fluctue souvent et le rendement passé peut ne pas se reproduire. Les stratégies et les titres en portefeuille des fonds communs de placement peuvent varier.

Tous les indices mentionnés sont des indices de référence largement acceptés pour les placements et représentent des portefeuilles de placements non gérés. On ne peut investir directement dans un indice. Les renseignements sur les indices permettent de comparer les résultats d'une stratégie de placement à ceux d'un indice boursier largement reconnu. Il n'est pas prétendu qu'un tel indice soit un indice de référence approprié pour une telle comparaison. Les résultats d'un indice ne reflètent pas les commissions et les coûts associés à la négociation. La volatilité d'un indice peut être très différente de celle d'une stratégie, et les placements du portefeuille peuvent différer grandement des titres composant l'indice.

Aucune stratégie de placement ni aucune technique de gestion des risques ne peut garantir les rendements ni éliminer le risque dans quelque contexte de marché que ce soit. Toutes les caractéristiques, lignes directrices, contraintes et tous autres renseignements fournis dans le présent document sont représentatifs de la stratégie de placement et sont fournis à titre indicatif seulement. Ils sont susceptibles de changer en tout temps et peuvent différer d'un compte à l'autre. Chaque compte de client est géré individuellement; les placements réels varient d'un client à l'autre et rien ne garantit que le compte d'un client donné présentera les mêmes caractéristiques que celles décrites aux présentes. Toute information sur les placements, la répartition de l'actif ou la diversification sectorielle est historique et n'est pas garante des rendements futurs ou de la composition future du portefeuille, lesquels sont susceptibles de varier. Les placements du portefeuille sont représentatifs de la stratégie, peuvent changer en tout temps et ne constituent pas une recommandation d'achat ou de vente d'un titre en particulier. Les titres mentionnés et décrits dans le présent document ne sont pas représentatifs de l'ensemble des titres achetés, vendus ou recommandés pour le portefeuille. Par conséquent, on ne peut présumer qu'un placement dans les titres ou les secteurs concernés a été ou sera avantageux. Aucune stratégie de placement ni aucune technique de gestion des risques ne peut garantir les rendements ni éliminer le risque dans quelque contexte de marché que ce soit.

Les fonds *Émeraude* TD sont gérés par Gestion de Placements TD Inc. ou par des courtiers autorisés.

Les Fonds Mutuels TD sont gérés par Gestion de Placements TD Inc., filiale en propriété exclusive de La Banque Toronto-Dominion, et sont offerts par l'entremise de courtiers autorisés.

Solutions de placement mondiales TD représente Gestion de Placements TD Inc. (GPTD) et Epoch Investment Partners, Inc. (TD Epoch). GPTD et TD Epoch sont des sociétés affiliées et des filiales en propriété exclusive de La Banque Toronto-Dominion.

Les fonds/produits de Fonds Mutuels TD (les « fonds/produits ») ont été entièrement conçus par Gestion de Placements TD Inc. Les fonds/produits ne sont d'aucune façon liés au London Stock Exchange Group plc et aux entreprises du groupe (collectivement, le « groupe LSE »), ni parrainés, endossés, vendus ou promus par ceux-ci. FTSE Russell est le nom commercial de certaines des sociétés membres du groupe LSE.

Tous les droits à l'égard des indices FTSE Russell mentionnés dans le présent document/la présente publication (les « indices ») sont acquis auprès de la société membre du groupe LSE concernée à qui appartiennent les indices. « FTSE® » est une marque de commerce de la société membre du groupe LSE concernée et est utilisée sous licence par toute autre société membre du groupe LSE. « TMX® » est une marque de commerce de TSX Inc. et est utilisée sous licence par le groupe LSE.

L'indice est calculé par FTSE International Limited ou un membre de son groupe, son agent ou son partenaire, ou pour leur compte. Le groupe LSE n'assume aucune responsabilité, quelle qu'elle soit découlant (a) de l'utilisation de l'indice, de la confiance accordée à celui-ci ou de toute erreur dans celui-ci ou (b) du placement dans les fonds/produits ou de l'activité de ceux-ci. Le groupe LSE ne fait aucune déclaration, prédiction, garantie ou assertion quant aux résultats à obtenir des fonds/produits ou au caractère approprié de l'indice relativement à l'utilisation qu'en fait Gestion de Placements TD Inc.

Bloomberg et Bloomberg.com sont des marques de commerce et de service de Bloomberg Finance L.P., une société en commandite dont le siège social est situé au Delaware, ou de ses filiales. Tous droits réservés.

^{MD} Le logo TD et les autres marques de commerce TD sont la propriété de La Banque Toronto-Dominion ou de ses filiales.

RAPPORT DES ACTIVITÉS D'ECKLER LTÉE

Les services d'Eckler Ltée ont été retenus afin de fournir à la Fiducie des conseils actuariels sur une base continue durant la période de janvier à décembre 2024. Pendant l'exercice financier en question, Eckler a prêté son aide sur une base régulière au comité conjoint à l'égard de nombreuses questions : l'examen des rapports sur l'actif de Gestion de placements TD et de MFS; l'examen des états de l'actif du dépositaire; la vérification des calculs et de l'attribution d'intérêts trimestriels; le rapprochement de divers états d'actifs; l'examen et la mise à jour des résultats de placement; le suivi de la nécessité de rééquilibrer les placements au sein du portefeuille à long terme ou entre les portefeuille à court et à long terme; la préparation des sommaires des placements à l'intention du comité conjoint; la modification du montant des paiements en fonction de la variation de l'indice de pension pour 2025; la tenue de divers entretiens avec les conseillers juridiques; et d'autres mandats divers.



ECKLER

FONDS EN FIDUCIE DE LA CONVENTION DE RÈGLEMENT RELATIVE À L'HÉPATITE C

**Sommaire des placements
au 31 décembre 2024**

10 mars 2025

Aperçu

- L'actif total est réparti entre deux composantes principales :
 - Un fonds d'investissement, composé de deux portefeuilles
 - un portefeuille à long terme qui investit dans des obligations à rendement réel, des actions et d'autres obligations
 - un portefeuille à court terme qui investit dans un fonds d'investissement à courte échéance.
 - Un fonds théorique consistant des montants payables par les gouvernements provinciaux et territoriaux.
- L'actif à investir a été géré par Gestion de placements TD pendant toute l'année 2022, que ce soit sur une base passive ou indicielle. Au premier trimestre de 2023, le portefeuille d'actions a été transféré à MFS pour être investi dans sa stratégie à faible volatilité.
- Pour 2024, notre analyse repose sur les relevés fournis par Concentra Trust (dépositaire de l'actif à investir), par MFS et par Gestion de placements TD.
- Plus particulièrement :
 - Tous les montants en dollars, y compris la valeur de l'actif et les flux de trésorerie, proviennent de Concentra Trust.
 - Les rendements proviennent des relevés de TD et de MFS. Nous avons passé ces relevés en revue pour confirmer leur caractère raisonnable, mais n'avons pas vérifié entièrement les rendements de façon indépendante.
- Gestion de placements TD et MFS sont tenues de garantir qu'elles ont respecté les lignes directrices de placement imposées par le comité conjoint. Nous n'avons pas vérifié que cela a été le cas ou que les lignes directrices ont été respectées.

Aperçu (suite)...

- En 2017, les tribunaux ont approuvé un certain nombre de prestations de distribution spéciale et un protocole de demandes de règlement tardives devant être capitalisés à même le capital excédentaire constitué au 31 décembre 2013.
- Suite à cela, le fonds en fiducie a été divisé en trois comptes théoriques :
 - le Compte de prestations régulières
 - le Compte de prestations de distribution spéciale
 - le Compte de prestations de demandes de règlement tardives.
- L'actif investi de la Fiducie est réparti de façon proportionnelle entre chaque compte.
- Le revenu de placement tiré de l'actif total investi est réparti mensuellement.
- En 2023, les tribunaux ont approuvé des prestations de distribution spéciale additionnelles devant être capitalisées à même le capital excédentaire constitué au 31 décembre 2019.
 - Par conséquent, des fonds ont été théoriquement réaffectés du Compte de prestations régulières et du Compte de prestations de demandes de règlement tardives au Compte de prestations de distribution spéciale.

Sommaire de l'actif (en milliers de dollars)

Fonds	Portefeuille	Stratégie	Min.	Cible	Max.	Déc. 24			Déc. 23		
						Valeur	Répart. actif	Répart. fonds	Valeur	Répart. actif	Répart. fonds
Long terme	Obligations à rendement réel	Passive	70,0 %	80,0 %	84,0 %	650 271	71,7 %		674 098	74,3 %	
	Obligations universelles	Indicielle	4,0 %	6,0 %	8,0 %	55 219	6,1 %		54 872	6,0 %	
	Actions mondiales	Faible volatilité	8,0 %	14,0 %	20,0 %	155 319	17,1 %		135 609	14,9 %	
	Espèces		0,0 %	0,0 %	10,0 %	46 734	5,1 %		42 906	4,7 %	
				100,0 %		907 543	100,0 %	90,1 %	907 485	100,0 %	91,7 %
Court terme	Fonds de placement à court terme	Indicielle				34 773			12 801		
	Espèces					314			458		
						35 087		3,5 %	13 259		1,3 %
Total de l'actif investi*						942 630		93,6 %	920 744		93,0 %
Actif théorique des provinces et territoires (moins paiements anticipés/plus paiements non réglés)						64 218		6,4 %	68 931		7,0 %
Actif total						1 006 848		100,0 %	989 675		100,0 %

* Le total de l'actif investi comprend les paiements anticipés du Yukon. Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Sommaire de l'actif – suite

(en milliers de dollars)

Répartition de l'actif investi entre :	Déc. 24	Déc. 23
Portefeuille à long terme	96,3 %	98,6 %
Portefeuille à court terme	3,7 %	1,4 %
Total de l'actif investi	100,0 %	100,0 %

Au 31 décembre 2024 :

- La pondération d'obligations à rendement réel est actuellement inférieure de 8,3 % à la cible de 80 % du portefeuille à long terme.
 - Sa position sous-pondérée était moins élevée au 31 décembre 2023 (inférieure de 5,7 % à la cible).
 - La somme de 26,5 M\$ a été transférée au portefeuille à court terme en avril 2024 pour combler des besoins de trésorerie.
- En raison de ce qui précède, les obligations à rendement réel et les espèces respectaient les limites de la politique d'investissement.
- La composante d'obligations universelles représente 6,1 % de l'actif, ce qui dépasse de 0,1 % sa cible.
 - Leur pondération a augmenté légèrement par rapport au 31 décembre 2023, alors qu'elle s'élevait à 6,0 %.
- La proportion d'actions dépasse de 3,1 % à sa cible en raison de la vigueur des rendements sur les marchés boursiers.
 - Au 31 décembre 2023, elle se situait à 0,9 % au-dessus de sa cible de 14 %.
- L'actif théorique des provinces et des territoires ne tient pas compte des paiements anticipés du Yukon.
 - Reportez-vous à la page 4 pour plus de détails.
- En pourcentage de l'actif investi, le portefeuille à long terme a diminué, passant de 98,6 % à 96,3 %, alors que le portefeuille à court terme a augmenté, étant passé de 1,4 % à 3,7 % pendant l'exercice financier.

Évolution de l'actif (en milliers de dollars)

		Actif investi ¹				Actif théorique des provinces/territoires ¹	Actif total
		Port. d'oblig. à rend. réel	Autres port. à long terme	Port. à court terme	Total de l'actif investi		
Actif initial, au 31 décembre 2023		710 675	196 809	13 259	920 744	68 931	989 675
Revenu de placement (réalisé et non réalisé)		21 116	32 932	1 208	55 255	3 021	58 277
Rentrées de capitaux :	Recouvrement auprès des provinces	-	-	7 734	7 734	(7 734)	-
	Paielements anticipés additionnels	-	-	-	-	-	-
Sorties de capitaux :	Versement de prestations	-	-	(36 177)	(36 177)	-	(36 177)
	Dépenses	-	-	(4 926)	(4 926)	-	(4 926)
Transferts entre fonds		(43 138)	(10 851)	53 989	-	-	-
Actif de clôture, au 31 décembre 2024		688 652 ²	218 891 ²	35 087	942 630	64 218	1 006 848

1. L'actif investi comprend les paiements anticipés des provinces et des territoires; l'actif théorique des provinces et des territoires figure déduction faite des paiements anticipés et comprend les paiements non réglés.
2. Ces chiffres diffèrent légèrement de ceux de la page 4 en raison de la répartition des soldes de trésorerie.

Remarque : Les montants proviennent des relevés de Concentra Trust; comme ils ont été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Remarques sur l'évolution de l'actif

- L'actif investi total (c.-à-d. exclusion faite de l'actif théorique des provinces et des territoires) a augmenté de 21,9 M\$ depuis le 31 décembre 2023.
 - Cela s'explique par le rendement positif des placements, que le paiement des prestations et les dépenses ont partiellement neutralisés.
- L'actif théorique des provinces et des territoires a diminué de 4,7 M\$.
 - Cela tient au fait que leur part de 3/11^e des paiements du Compte de prestations régulières était supérieure aux crédits d'intérêts accordés en fonction des taux des bons du Trésor.
- L'actif total (c.-à-d. tenant compte de l'actif théorique des provinces et des territoires) a augmenté de 17,2 M\$.
- Les prestations sont versées à même le portefeuille à court terme.
- Depuis juin 2002, toutes les sommes recouvrées auprès des provinces sont affectées au portefeuille à court terme.
- Gestion de placements TD a effectué des transferts nets de 44,9 M\$ du portefeuille à long terme au portefeuille à court terme.
 - 43,1 M\$ de la composante d'obligations à rendement réel en avril, en juin et en décembre 2024.
 - 1,8 M\$ d'autres portefeuilles à long terme – répartis sur l'année 2024 entière.
- MFS a effectué des transferts nets de 9,0 M\$ du portefeuille à long terme au portefeuille à court terme en janvier, en avril, en juillet et en octobre 2024.

Actif théorique des provinces et territoires (en milliers de dollars)

	Actif théorique brut des provinces et territoires	Ajouter les montants payables de la Nouvelle- Écosse	Moins paiements anticipés de Terre-Neuve	Moins paiements anticipés du Yukon	Actif théorique net des provinces et territoires
Actif initial, au 31 décembre 2023	68 932	10		(11)	68 931
Crédits d'intérêts	3 022				3 021
Versements anticipés additionnels	-				-
Part de 3/11 ^e des prestations/dépenses	(7 716)	(10)	(9)		(7 734)
Actif de clôture, au 31 décembre 2024	64 238		(9)	(11)	64 218

Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Rendement des placements

Fonds	Portefeuille	Exercice financier terminé en				Rendements trimestriels de l'exercice financier 2024			
		Déc. 21	Déc. 22	Déc. 23	Déc. 24	Mars 24	Juin 24	Sept. 24	Déc. 24
Long terme	Obligations à rendement réel	3,6 %	-9,2 %	4,0 %	3,3 %	-1,5 %	1,0 %	3,5 %	0,3 %
	Obligations de l'indice universel	-2,7 %	-11,7 %	6,7 %	4,0 %	-1,3 %	0,8 %	4,6 %	-0,1 %
	Actions mondiales à faible volatilité	16,9 %	-0,9 %	11,6 %	23,4 %	8,4 %	2,7 %	7,9 %	2,4 %
	Total	4,9 %	-8,0 %	4,9 %	6,3 %	0,0 %	1,3 %	4,3 %	0,6 %
Court terme	Obligations à court terme/ Fonds de placement	0,3 %	1,8 %	5,2 %	5,2 %	1,3 %	1,3 %	1,3 %	1,2 %
Total de l'actif investi		4,7 %	-7,5 %	5,1 %	6,2 %	0,1 %	1,2 %	4,2 %	0,6 %
Actif théorique des provinces et des territoires		0,1 %	1,7 %	4,7 %	4,7 %	1,2 %	1,2 %	1,2 %	1,0 %
Actif total		4,4 %	-6,9 %	5,1 %	6,1 %	0,1 %	1,2 %	4,0 %	0,6 %

- Les rendements annuels et trimestriels des portefeuilles individuels pour 2021, 2022, 2023 et 2024 proviennent des rapports de placement de Gestion de placements TD et de MFS Investment Management. Eckler ne les a pas vérifiés de façon indépendante, bien qu'elle les ait comparés avec les évaluations du dépositaire.
- Les rendements regroupés annuels et trimestriels (Total de l'actif à long terme, Total de l'actif investi et Actif total) ont été calculés par Eckler en tenant compte de la valeur marchande relative, des flux de trésorerie et des rendements des portefeuilles individuels.
- Les résultats d'Eckler sont approximatifs, ayant été calculés à l'aide des flux de trésorerie moyens; ils peuvent différer légèrement de ceux calculés par un service d'évaluation du rendement à l'aide des flux de trésorerie quotidiens.

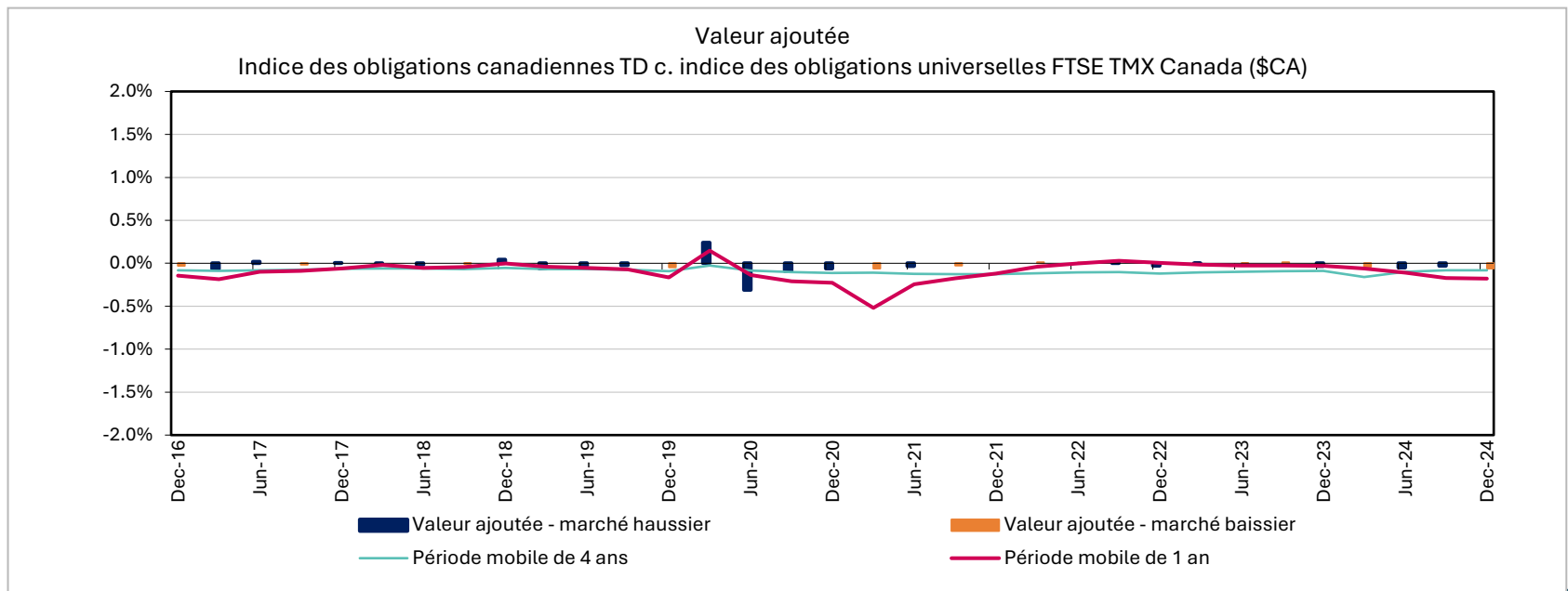
Remarques sur le rendement des placements

- Le rendement total de 6,1 % pour l'année civile 2024 est le résultat du rendement de 6,2 % de l'actif investi et de celui de 4,7 % de l'actif théorique des provinces et des territoires.
- Les obligations de l'indice universel ont généré un taux de rendement positif de 4,0 % en 2024, ce qui témoigne de l'augmentation de leur valeur à la lumière de la forte baisse des taux.
- Les obligations à rendement réel ont obtenu un taux de rendement de 3,3 %, ayant aussi été touchées par la diminution des taux.
- Pour 2024, le rendement du fonds d'actions mondiales à faible volatilité s'élève à 23,4 %. Par comparaison, l'indice mondial MSCI tous les pays a enregistré un taux de rendement de 28,1 % pendant l'année.
- L'actif théorique des provinces et des territoires augmente avec intérêts en fonction du taux des Bons du Trésor à 3 mois; en 2024, ces taux ont été inférieurs au rendement de l'actif investi.

Écart de suivi (é/s)

		Exercice financier terminé en				4 ans terminés en déc. 2024	Écart de suivi cible	
		Déc. 21	Déc. 22	Déc. 23	Déc. 24		1 an	4 ans
Obligations universelles	Réel	-2,7 %	-11,7 %	6,7 %	4,0 %	-1,2 %		
	Indice	-2,5 %	-11,7 %	6,7 %	4,2 %	-1,1 %		
	é/s	-0,2 %	0,0 %	0,0 %	-0,2 %	-0,1 %	0,20 %	0,10 %

- En 2024, les obligations de l'indice universel ont respecté leur écart de suivi cible sur un an et sur quatre ans

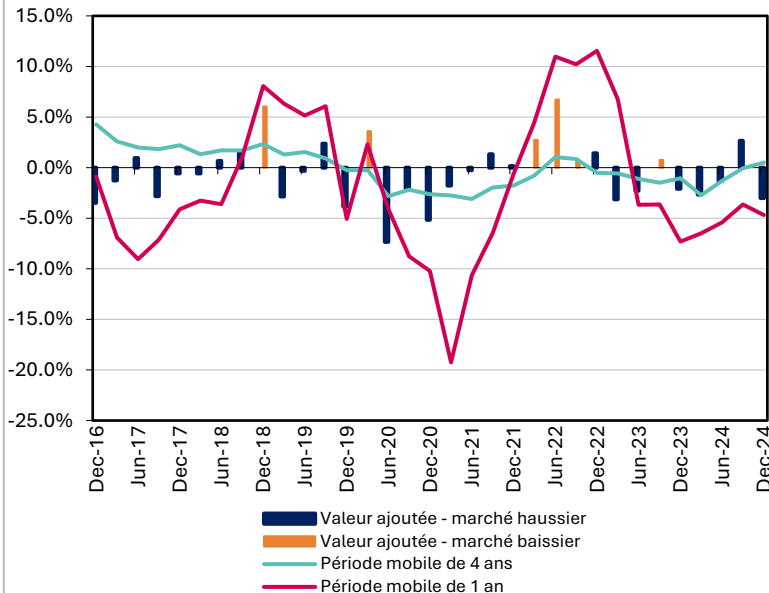


Indicateur du risque du Portefeuille d'actions à faible volatilité

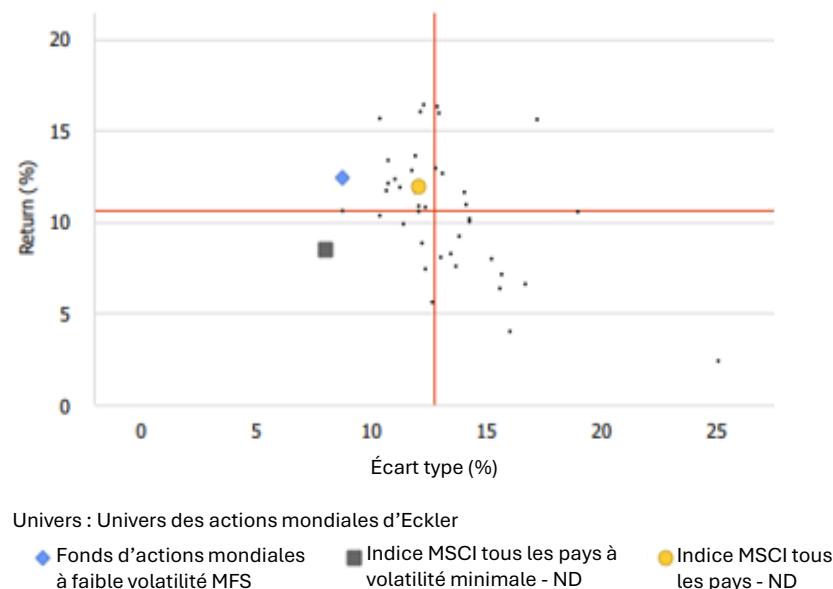
Fonds d'actions mondiales à faible volatilité MFS

- En vertu de sa stratégie, le Fonds d'actions mondiales à faible volatilité MFS vise à devancer l'indice mondial MSCI tous les pays à long terme, et ce, en contrepartie d'une volatilité inférieure (définie comme étant l'écart type des rendements mensuels) à celle de l'indice.
- Fait notable d'après le graphique de la valeur ajoutée figurant ci-dessous, MFS a régulièrement protégé le portefeuille pendant les marchés baissiers (barres orange), mais accuse souvent un retard sur le marché pendant les marchés haussiers. Cela est conforme à une stratégie de faible volatilité.
- Le tableau du rapport risque-rendement sur 4 ans démontre que, malgré son léger retard sur l'indice, MFS est parvenue à produire ce rendement en contrepartie d'une volatilité nettement inférieure à celle du marché, ce qui est conforme aux attentes pour ce produit. Nous notons aussi que MFS a considérablement devancé l'indice à volatilité minimale et le gestionnaire d'obligations mondiales médian.

Valeur ajoutée - Fonds d'actions mondiales MFS c.
Indice MSCI tous les pays (\$CA)



Rapport risque-rendement
4 ans



Univers : Univers des actions mondiales d'Eckler

◆ Fonds d'actions mondiales à faible volatilité MFS

■ Indice MSCI tous les pays à volatilité minimale - ND

● Indice MSCI tous les pays - ND

Comptes de prestations (en milliers de dollars)

	Compte de prestations régulières	Compte de prestations de distribution spéciale	Compte de prestations de demandes de règlement tardives	Total de l'actif investi	Actif théorique des provinces et des territoires	Actif total
Actif initial, au 31 décembre 2023	708 278	152 975	59 491	920 744	68 931	989 675
Revenu de placement	42 799	8 841	3 616	55 255	3 021	58 277
Entrées : Recouvrement auprès des provinces et des territoires	7 734	-	-	7 734	(7 734)	-
Versements anticipés additionnels	-	-	-	-	-	-
Sorties : Paiement de prestations	(24 981)	(9 817)	(1 379)	(36 177)	-	(36 177)
Dépenses	(3 029)	(1 440)	(456)	(4 926)	-	(4 926)
Actif de clôture, au 31 décembre 2024	730 801	150 559	61 271	942 630	64 218	1 006 848
Rendement brut des placements	6,2 %	6,2 %	6,2 %	6,2 %	4,7 %	6,1 %

Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

ECKLER

RÉSUMÉ DES TRAVAUX DU COMITÉ CONJOINT AU COURS DE LA VINGT-CINQUIÈME ANNÉE D'ACTIVITÉ (2024)

Résumé

1. Le Comité conjoint a pour mandat de

- mettre en œuvre le Règlement relatif à l'Hépatite C 1986-1990, y compris les régimes suivants :
 - les Régimes réguliers (pour les Transfusés et pour les Hémophiles infectés par le VHC)
 - le Régime d'indemnisation des réclamations tardives au titre du VHC
- superviser l'administration des réclamations dans le cadre des Régimes, ainsi que le programme d'aide extraordinaire (EAP2) pour les personnes indirectement infectées par le VIH qui est inclus dans le Règlement
- superviser la gestion et le paiement des Indemnités de distribution spéciale
- superviser la performance du portefeuille d'investissement du Fonds en fiducie
- superviser certains fournisseurs de services ¹ notamment en faisant des recommandations aux Tribunaux concernant leur nomination, en négociant leurs budgets, en obtenant des ordonnances d'approbation budgétaire, en examinant et approuvant le paiement de leurs factures et en donnant des instructions, en recevant et en évaluant leurs conseils et leurs rapports.
- procéder à la réévaluation triennale des aspects financiers du Fonds en fiducie.

2. En 2024, environ 36 millions de dollars² ont été versés aux réclamants comme suit :

- 25,0 millions de dollars au titre des Régimes réguliers

¹ Ces responsabilités concernent les fournisseurs de services suivants : l'Administrateur, le fiduciaire, les gestionnaires et conseillers en investissement, les auditeurs, les actuaires du Comité conjoint et les médecins qui participent à la modélisation médicale.

² Les chiffres de ce rapport ont été arrondis. Il se peut que les totaux ne correspondent pas à la somme des chiffres arrondis.

- 9,7 millions de dollars en Indemnités de distribution spéciale
- 1,4 million de dollars dans le cadre du Régime d'indemnisation des réclamations tardives au titre du VHC

Le montant total payé pour les réclamations depuis l'approbation du Règlement s'élève maintenant à environ 1,361 milliard de dollars en réponse à 15 373 réclamations.

3. Les dépenses de fonctionnement de l'administration et de tous les fournisseurs de services en 2024 se sont élevées à environ 3,2 millions de dollars, soit une diminution d'environ 47,5 % par rapport à l'année précédente.
4. En 2024, le rendement du total des actifs investis est de 6,2 %. Les actifs investis ont diminué d'environ 21,9 millions de dollars (nets des paiements effectués).
5. Au 31 décembre 2024, le Fonds en fiducie détenait des actifs d'environ 950,2 millions de dollars. Les obligations financières impayées des gouvernements provinciaux et territoriaux s'élevait à environ 64,2 millions de dollars (y compris les intérêts). Ce passif impayé combiné aux actifs du Fonds en fiducie totalise environ 1,014 milliard de dollars disponibles pour satisfaire les réclamations des membres du groupe.

Le Fonds en fiducie

6. L'obligation maximale des gouvernements envers le Fonds en fiducie établi au 10 janvier 2000 était de 1,203 milliard de dollars, répartie entre le gouvernement du Canada (72,7273 %) et les gouvernements des provinces et des territoires (27,2727 %). Le gouvernement du Canada a contribué à son obligation dès le départ. Les gouvernements provinciaux et territoriaux contribuent à leurs obligations respectives principalement sur une base "au fur et à mesure", avec des intérêts au taux des bons du Trésor à trois mois.
7. Au 31 décembre 2024 :
 - Le Fonds en fiducie détenait des actifs d'une valeur d'environ 950,2 millions de dollars.
 - L'obligation des provinces et des territoires qui déboursent « au fur et à mesure » était estimée à environ 64,2 millions de dollars.
8. En décembre 2017, les Tribunaux ont créé trois comptes théoriques du Fonds en fiducie:

Au 31 décembre 2024, 950,2 millions de dollars étaient disponibles pour satisfaire les réclamations des membres du groupe.

- le compte des Indemnités régulières du VHC
- le compte des Indemnités de distribution spéciale du VHC
- le compte pour les réclamations tardives au titre du VHC.

Le travail effectué et les dépenses engagées par les fournisseurs de services sont catégorisés et imputés au compte pertinent. Les gouvernements provinciaux et territoriaux ne contribuent pas aux réclamations ou aux dépenses payées à partir du compte des Indemnités de distribution spéciale du VHC ou du compte pour les réclamations tardives du VHC.

9. Le financement, les revenus des investissements, les indemnités versées et les dépenses relatives à chacun des trois comptes théoriques du Fonds en fiducie sont présentés dans les notes 3 à 6 des états financiers vérifiés figurant à l'annexe A du rapport annuel.

Paiements aux réclamants

10. En 2024, environ 25 millions de dollars ont été versés en vertu des Régimes réguliers, soit le même montant que l'année précédente.³
11. Environ 9,7 millions de dollars ont été versés en 2024 à titre d'Indemnités de distribution spéciale, soit 87,8 % de moins que l'année précédente,⁴ au cours de laquelle la majorité des Indemnités de distribution spéciale 2019 approuvées par les Tribunaux ont été versées (soit en mai 2023). Le projet Localisation toujours en cours, qui vise à retrouver les membres reconnus "manquants" et leurs successions à qui des paiements sont dus, s'est poursuivi en 2024. Depuis son lancement, le projet Localisation déployé en plusieurs phases a permis à l'Administrateur de rémettre des paiements à de tels membres reconnus ou à leurs successions, totalisant environ 1,929,696 \$ à la fin de 2024.
12. Environ 1,4 million de dollars ont été versés en vertu du Régime pour l'indemnisation des réclamations tardives en 2024, ce qui représente une diminution d'environ 46,8 % par rapport à l'année précédente.⁵

Dépenses de fonctionnement

³ En 2023, 25 millions de dollars ont été versés. En 2022, environ 24,9 millions de dollars ont été versés.

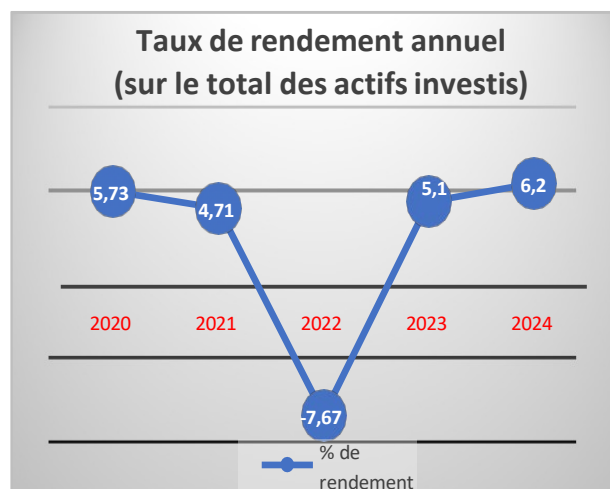
⁴ En 2023, 79,7 millions de dollars ont été versés. En 2022, environ 3,1 millions de dollars ont été versés.

⁵ En 2023, environ 2,6 millions de dollars ont été versés. En 2022, environ 2,0 millions de dollars ont été versés.

13. Un total d'environ 3,2 millions de dollars de dépenses d'administration et de fournisseurs de services a été payé en 2024, ce qui représente une diminution d'environ 47,5 % par rapport à l'année précédente.⁶

Survol du portefeuille d'investissement

14. En 2024, la partie investie du Fonds en fiducie a clôturé à environ 942,6 millions de dollars, soit une augmentation d'environ 21,9 millions de dollars par rapport à l'année précédente (déduction faite des paiements).
15. Le portefeuille d'investissement est constitué en grande partie d'instruments à revenu fixe, dont la plus grande partie est constituée d'obligations à rendement réel. Une petite partie est détenue dans un fonds d'investissement à court terme et dans un fonds d'actions à faible volatilité.
16. Dans l'ensemble, le rendement du total des actifs investis a été de 6,2 % en 2024, ce qui représente une augmentation substantielle par rapport à l'année précédente.⁷
17. La plupart des actifs (environ 688,9 millions de dollars) sont investis dans des obligations à rendement réel du gouvernement du Canada, qui ont produit un rendement de 3,28 % en 2024. Il s'agit d'une légère diminution par rapport à l'année précédente.⁸ Le rendement de ces obligations depuis la création du Fonds est de 5,46 %.
18. Le fonds d'investissement à court terme (comprenant environ 34,8 millions de dollars) a produit un rendement de 5,24 %, soit le même rendement par rapport à l'année précédente.⁹ Le rendement de ce fonds depuis sa création est de 2,11 %.



⁶ En 2023, les dépenses d'exploitation étaient d'environ 5,7 millions de dollars. En 2022, elles étaient d'environ 3,4 millions de dollars.

⁷ En 2023, le rendement global des actifs investis était de 5,1 %. En 2022, il était de -7,67%.

⁸ En 2023, le rendement de ces obligations était de 3,49 %. En 2022, il était de -7,98%.

⁹ En 2023, le rendement du fonds d'investissement à court terme était de 5,24 %. En 2022, il était de 1,78 %.

19. Les "autres" actifs investis comprennent un fonds obligataire et un fonds d'actions mondiales à faible volatilité.
- Le rendement du fonds d'obligations canadiennes (comprenant environ 55,3 millions de dollars) a été de 4,05 %, ce qui représente une diminution par rapport à l'année précédente.¹⁰ Le rendement des obligations canadiennes depuis la création du Fonds est de 4,39 %.
 - Le rendement du fonds d'actions mondiales à faible volatilité (soit environ 155,3 millions de dollars) a été de 22,87 %, ce qui représente une augmentation substantielle par rapport à l'année précédente.¹¹
20. Le fonds d'obligations canadiennes a respecté les écarts de suivi à un an et à quatre ans établis dans les Directives d'investissement du Fonds en fiducie.

Résumé des travaux du Comité conjoint en 2024

21. Outre la surveillance étroite et permanente de l'administration des différents Régimes et fournisseurs de services, y compris les réunions mensuelles avec l'Administrateur, le Comité conjoint a également effectué un travail important sur les questions suivantes en 2024 :
- Obtenir l'avis d'experts médicaux et élaborer le protocole applicable à l'indemnité de distribution spéciale lorsque des membres de la famille accompagnent les personnes infectées à des rendez-vous médicaux liés au VHC.
 - Identifier et interagir avec une agence spécialisée dans les réseaux sociaux afin de créer et de préparer une proposition de campagne sur les réseaux sociaux en vue de la date limite du 31 mars 2025.
 - Communiquer avec l'agence ayant mené la précédente campagne pour le Régime d'indemnisation pour les réclamations tardives afin d'obtenir le matériel développé pour la campagne sur les réseaux sociaux et les documents stratégiques, et d'assurer le transfert de l'accès aux plateformes de réseaux sociaux à la nouvelle agence. L'agence précédente n'ayant fourni aucun de ces éléments malgré ses promesses, le Comité conjoint a été contraint d'élaborer un contenu substantiel pour la nouvelle campagne sur les réseaux sociaux afin de

¹⁰ En 2023, le rendement des obligations canadiennes était de 6,65 %. En 2022, le rendement des obligations canadiennes était de -11,69 %.

¹¹ En 2023, le rendement combiné des portefeuilles d'actions mondiales à faible volatilité de GPTD et MFS était de 10,4 %. En 2022, le rendement du portefeuille d'actions mondiales à faible volatilité était de -0,58 %.

permettre le déroulement de la campagne d'information. Il a également dû prendre en charge la gestion des comptes sur les réseaux sociaux. Le Comité conjoint n'avait pas prévu de budget pour ce travail supplémentaire imprévu, ce qui l'a conduit à dépasser son budget concernant le Régime pour les réclamations tardives.

- Réviser les divers documents disponibles en ligne et mettre à jour le site internet relatifs au Régime sur les réclamations tardives (en version anglaise et française) destinés à servir de point de référence durant la campagne pour les potentiels réclamants tardifs.
- Coordonner avec l'Administrateur et l'agence afin de garantir un accès adéquat aux plateformes de médias sociaux et des ressources suffisantes au centre d'appels de l'Administrateur pour répondre à l'augmentation potentielle du volume d'appels.
- Préparer les réponses aux divers commentaires et questions reçus sur les réseaux sociaux en lien avec la campagne.
- Recevoir et analyser les rapports hebdomadaires concernant les statistiques de performance de la campagne sur les réseaux sociaux.
- Superviser et réviser la traduction complète du rapport annuel 2023 du Comité conjoint en français et de la réédition de l'ensemble des protocoles approuvés par les Tribunaux.
- Poursuivre l'expansion du projet de Localisation des réclamants approuvés en assurant le suivi avec les avocats représentant les différents gouvernements provinciaux et territoriaux afin d'obtenir les ordonnances de communiquer les coordonnées mises à jour des "réclamants manquants" à partir des bases de données des régimes d'assurance santé provinciaux.
- Rédiger les procédures et affidavits pour l'obtention des ordonnances judiciaires suivantes:
 - Nomination d'un nouveau juge-arbitre au Nouveau-Brunswick.
 - Modification du processus d'approbation des comptes de l'arbitre et juge-arbitre au Québec.
 - Approbation d'un protocole concernant l'indemnité de distribution spéciale lorsqu'un membre de la famille assiste à un rendez-vous médical nécessaire à cause du VHC.

- Approbation d'une édition révisée des protocoles approuvés par les Tribunaux prenant notamment en compte la création des Indemnités de distribution spéciale 2019 créées en mai 2023.
- Approbation d'une campagne sur les médias sociaux visant à alerter les membres potentiels de la date limite du 31 mars 2025 pour transmettre une demande de réclamation tardive.
- Surveiller la performance des portefeuilles d'investissement.
- Participer à la réunion annuelle avec les auditeurs et les principaux fournisseurs de services pour passer en revue l'exercice 2023.
- Préparer le rapport annuel 2023 ainsi que les demandes et affidavits pour son approbation.
- Obtenir les propositions budgétaires 2025 des fournisseurs de services qu'elle supervise et préparer les demandes et affidavits pour l'approbation des budgets annuels 2025.
- Revoir et mettre à jour les informations affichées sur les sites hepc8690.ca et recourshepatitec.ca.
- Répondre aux communications téléphoniques et électroniques des membres reconnus et des membres de leur famille et/ou de leur succession.
- Fournir des orientations concernant diverses questions soumises par l'Administrateur auprès du Comité conjoint.

ANNÉE 25 - HONORAIRE ET DÉBOURS DU COMITÉ CONJOINT

Honoraires et débours encourus au cours de la période
du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024

RÉGIMES RÉGULIERS

	C.-B.	QUÉBEC	ONTARIO (H)	ONTARIO (T)	TOTAL
HON.	114 734,25	190 780,50	306 185,00	247 204,00	858 903,75
DÉBOURS	2 921,48	5 852,40	4 254,55	1 144,28	14 172,71
TPS	5 870,80	9 831,65	-	-	15 702,45
TVP	8 113,08	19 614,13	-	-	27 727,21
TVH	-	-	40 357,14	32 285,26	72 642,40
TOTAL	131 639,61	226 078,68	350 796,69	280 633,54	989 148,52

RÉÉVALUATION FINANCIÈRE DU FONDS

	C.-B.	QUÉBEC	ONTARIO (H)	ONTARIO (T)	TOTAL
HON.	6 724,50	2 893,30	1 805,00	9 595,00	21 017,80
DÉBOURS	261,00	-	-	404,25	665,25
TPS	349,28	147,67	-	-	496,95
TVP	484,37	288,61	-	-	772,98
TVH	-	-	234,65	1 299,90	1 534,55
TOTAL	7 819,15	3 329,58	2 039,65	11 299,15	24 487,53

INDEMNITÉS DE DISTRIBUTION SPÉCIALE

	C.-B.	QUÉBEC	ONTARIO (H)	ONTARIO (T)	TOTAL
HON.	-	16 564,80	12 635,00	44 840,00	74 039,80
DÉBOURS	-	-	-	-	-
TPS	-	828,24	-	-	828,24
TVP	-	1 652,34	-	-	1 652,34
TVH	-	-	1 642,55	5 829,20	7 471,75
TOTAL	-	19 045,38	14 277,55	50 669,20	83 992,13

RÉGIME POUR LES RÉCLAMATIONS TARDIVES

	C.-B.	QUÉBEC	ONTARIO (H)	ONTARIO (T)	TOTAL
HON.	23 145, 75	45 331, 75	79 230, 00	54 855, 00	202 562, 50
DÉBOURS	260, 75	-	-	3, 50	264, 25
TPS	1 166, 34	2 266, 59	-	-	3 432, 93
TVP	1 626, 99	4 521, 85	-	-	6 148, 84
TVH	-	-	10 299, 90	7 131, 60	17 431, 50
TOTAL	26 199, 83	52 120, 19	89 529, 90	61 990, 10	229 840, 02

TOTAL DES HONORAIRES ET DÉBOURS

	C.-B.	QUÉBEC	ONTARIO (H)	ONTARIO (T)	TOTAL
HON.	144 604,50	255 570,35	399 855,00	356 494,00	1 156 523,85
DÉBOURS	3 443,23	5 852,40	4 254,55	1 552,03	15 102,21
TPS	7 386,42	4 174,15	-	-	11 560,57
TVP	10 224,44	26 076,93	-	-	36 301,37
TVH	-	-	52 534,24	46 545,96	99 080,20
TOTAL	165 658,59	291 673,83	456 643,79	404 591,99	1 318 568,20

RAPPORT DES CONSEILLERS JURIDIQUES DU FONDS (POUR L'ANNÉE 2024)

1. Les fonctions et responsabilités de Conseiller juridique du Fonds sont définies à l'article 7.01 de la Convention de règlement relative à l'hépatite C pour la période du 1er janvier 1986 au 1er juillet 1990. Ces devoirs et responsabilités comprennent :
 - (a) défendre les décisions prises par l'Administrateur ;
 - (b) défendre et promouvoir les intérêts du Fonds en fiducie ;
 - (c) recevoir les états financiers et les rapports actuariels et autres relatifs à la réévaluation financière du Fonds en fiducie de temps à autre ;et, si le Conseiller juridique du Fonds le juge nécessaire ou souhaitable, présenter des demandes auprès des Tribunaux conformément à l'article 10.01 de la Convention de règlement.
2. Belinda Bain a été nommée Conseiller juridique du Fonds pour les recours collectifs de l'Ontario par ordonnance de la Cour supérieure de justice de l'Ontario. Mason Poplaw a été nommé Conseiller juridique du Fonds pour les recours collectifs du Québec par jugement de la Cour supérieure du Québec. Gordon J. Kehler a été nommé Conseiller juridique du Fonds pour les recours collectifs de la Colombie-Britannique par ordonnance de la Cour suprême de la Colombie-Britannique.
3. Au cours de l'exercice **du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024**, le Conseiller juridique du Fonds s'est principalement occupé de défendre les décisions prises par l'Administrateur à l'égard des réclamations introduites par les réclamants. Les appels sont menés sous forme de renvois ou d'arbitrages. Les appels peuvent être menés par écrit ou en personne. Dans chaque cas, des observations écrites sont transmises au réclamant et au juge arbitre avant le début de la procédure d'appel. Lorsque l'appel se déroule en personne, le Conseiller juridique du Fonds participe à l'audience. L'audience se tient au lieu de résidence du réclamant.
4. Si l'appel est conduit par voie de renvoi, la décision du juge arbitre est définitive et contraignante dans les 30 jours suivant la publication de la décision, à moins que le réclamant ne s'oppose à sa confirmation dans le délai de 30 jours. Si le réclamant s'oppose à la confirmation de la décision du juge arbitre, cette dernière est réexaminée par la Cour ayant juridiction.
5. Outre les appels, le Conseiller juridique du Fonds a également traité des demandes pour lesquelles l'approbation d'un tribunal était nécessaire pour des paiements concernant des mineurs ou des adultes inaptes.
6. Le Conseiller juridique du Fonds reçoit et examine également les états financiers et autres rapports relatifs à la suffisance financière du fonds en fiducie.

7. Vous trouverez ci-dessous un rapport sur les activités des Conseillers juridiques du Fonds en relation avec les appels interjetés :

(a) **Conseiller juridique du Fonds de l'Ontario**

Le Conseil juridique du Fonds de l'Ontario traite les appels des réclamants de l'Alberta, du Manitoba, de l'Ontario, de la Saskatchewan, du Nouveau-Brunswick, de Terre-Neuve, de la Nouvelle-Écosse, de l'Île-du-Prince-Édouard, du Territoire du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut.

Régimes réguliers

Nombre total d'appels reçus depuis le début jusqu'au 31 décembre 2024	343
Nombre d'appels reçus du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024	1
Nombre total d'appels terminés (décisions rendues) depuis le début jusqu'au 31 décembre 2024	259
Nombre d'appels terminés (décisions rendues) du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024	3
Nombre de retraits totaux depuis le début jusqu'au 31 décembre 2024	52
Nombre de retraits du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024	2
Nombre total d'annulations de refus depuis le début jusqu'au 31 décembre 2024	21
Nombre d'annulations de refus entre le 1er janvier 2024 et le 31 décembre 2024	0
Nombre total d'appels en médiation depuis le début jusqu'au 1er décembre 2024	9
Nombre d'appels en médiation du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024	0
Nombre d'appels archivés	1
Nombre d'appels en cours au 31 décembre 2024	1
Nombre total de demandes de confirmation judiciaire depuis le début jusqu'au 31 décembre 2024	56
Nombre de demandes de confirmation judiciaire du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024	0
Nombre total de décisions judiciaires depuis le début jusqu'au 31 décembre 2024	50
Nombre de décisions judiciaires du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024	0
Nombre d'appels renvoyés par le juge Perell au juge arbitre jusqu'au 31 décembre 2024	5
Nombre d'appels renvoyés et conclus	4
Nombre d'appels renvoyés par le juge Perell qui ont été retirés par le réclamant jusqu'au 31 décembre 2024	1
Nombre total d'appels en cours au 31 décembre 2024	1

Archivé - Représente les appels pour lesquels le réclamant ne peut être localisé avant qu'une décision ait été rendue ou que l'arbitre ou le juge-arbitre ait accepté un ajournement indéfini.

Régime pour les réclamations tardives

Nombre total d'appels reçus depuis le début jusqu'au 31 décembre 2024	21
Nombre d'appels reçus du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024	3
Nombre total d'appels terminés (décisions rendues) depuis le début jusqu'au 31 décembre 2024	12
Nombre d'appels terminés (décisions rendues) du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024	5
Nombre de retraits totaux depuis le début jusqu'au 31 décembre 2024	5
Nombre de retraits du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024	2
Nombre total d'annulations de refus depuis le début jusqu'au 31 décembre 2024	1
Nombre d'annulations de refus entre le 1er janvier 2024 et le 31 décembre 2024	0
Nombre total d'appels en médiation du 1er janvier 2024 au 1er décembre 2024	0
Nombre d'appels en médiation du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024	0
Nombre d'appels archivés	0
Nombre d'appels en cours au 31 décembre 2024	3
Nombre total de demandes de confirmation judiciaire depuis le début jusqu'au 31 décembre 2024	1
Nombre de demandes de confirmation judiciaire du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024	0
Nombre total de décisions judiciaires depuis le début jusqu'au 31 décembre 2024	1
Nombre de décisions judiciaires du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024	0
Nombre d'appels renvoyés par le juge Perell au juge arbitre jusqu'au 31 décembre 2024	0
Nombre d'appels renvoyés et conclus	0
Nombre d'appels renvoyés par le juge Perell qui ont été retirés par le réclamant jusqu'au 31 décembre 2024	0
Nombre total d'appels en cours au 31 décembre 2024	0

Archivé - Représente les recours pour lesquels le demandeur ne peut être localisé avant qu'une décision ait été rendue ou que l'arbitre ou le juge-arbitre ait accepté un ajournement indéfini.

Les Conseillers juridiques du Fonds de l'Ontario ont engagé des honoraires, en ce qui concerne les Régimes réguliers (transfusés et hémophiles), d'un montant de **37 702,50 \$** plus la TVH. Le Conseiller juridique du Fonds de l'Ontario a encouru des débours d'un montant de **3,25 \$** plus la TVH. Le montant total des taxes encourues s'élève à **4 901,75 \$**. Aucun frais de témoin expert n'a été engagé. Avec les taxes, le montant total des honoraires et débours encourus est de **42 607,50 \$**.

En ce qui concerne le Régime d'indemnisation pour les réclamations tardives, le Conseiller juridique du Fonds de l'Ontario a encouru des honoraires d'un montant de **106 860,00 \$** plus la TVH. Le Conseiller juridique du Fonds de l'Ontario a encouru des débours d'un montant de **1 485,19 \$**. Le montant total des taxes encourues était de **14 084,87 \$**. Aucune dépense n'a été engagée pour des témoins experts. Avec les taxes, le montant total des honoraires et débours encourus est de **122 430,06 \$**.

(b) **Conseiller juridique du Fonds du Québec**

Les détails des appels au Québec sont les suivants :

Régimes réguliers

Nombre total d'appels reçus depuis le début jusqu'au 31 décembre 2024	80
Nombre d'appels reçus du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024	0
Nombre total d'appels terminés (décisions rendues) depuis le début jusqu'au 31 décembre 2024	64
Nombre d'appels terminés (décisions rendues) du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024	0
Nombre de retraits totaux depuis le début jusqu'au 31 décembre 2024	10
Nombre de retraits du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024	0
Nombre total d'appels ayant fait l'objet d'une médiation depuis le début jusqu'au 31 décembre 2024	1
Nombre d'appels en médiation du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024	0
Nombre total d'annulations de refus depuis le début jusqu'au 31 décembre 2024	5
Nombre d'annulations de refus entre le 1er janvier 2024 et le 31 décembre 2024	0
Nombre d'appels pendants au 31 décembre 2024	0
Nombre total de demandes de confirmation judiciaire depuis le début jusqu'au 31 décembre 2024	22
Nombre de demandes de confirmation judiciaire du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024	0
Nombre total de décisions judiciaires depuis le début jusqu'au 31 décembre 2024	21
Nombre de demandes de confirmation judiciaire retirées par le demandeur au 31 décembre 2024	0
Nombre de décisions judiciaires du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024	0
Nombre total d'appels en cours au 31 décembre 2024	0

Régime pour les réclamations tardives

Nombre total d'appels reçus depuis le début jusqu'au 31 décembre 2024	9
Nombre d'appels reçus du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024	0
Nombre total d'appels terminés (décisions rendues) depuis le début jusqu'au 31 décembre 2024	8
Nombre d'appels terminés (décisions rendues) du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024	1
Nombre de retraits totaux depuis le début jusqu'au 31 décembre 2024	1
Nombre de retraits du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024	1
Nombre total d'appels ayant fait l'objet d'une médiation depuis le début jusqu'au 31 décembre 2024	0
Nombre d'appels en médiation du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024	0
Nombre total d'annulations de refus depuis le début jusqu'au 31 décembre 2024	0
Nombre d'annulations de refus entre le 1er janvier 2024 et le 31 décembre 2024	0
Nombre d'appels pendants au 31 décembre 2024	0
Nombre total de demandes de confirmation judiciaire depuis le début jusqu'au 31 décembre 2024	0
Nombre de demandes de confirmation judiciaire du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024	0
Nombre total de décisions judiciaires depuis le début jusqu'au 31 décembre 2024	0
Nombre de demandes de confirmation judiciaire retirées par le demandeur au 31 décembre 2024	0
Nombre de décisions judiciaires du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024	0
Nombre total d'appels en cours au 31 décembre 2024	0

Le Conseiller juridique du Fonds du Québec a encouru des honoraires, en ce qui concerne les Régimes réguliers (transfusés et hémophiles), d'un montant de **10 347,50\$** plus taxes. Le Conseiller juridique du Fonds du Québec a encouru des débours d'un montant de **93,75 \$** plus taxes. Le montant total des taxes encourues sur les honoraires et les dépenses est de **522,07 \$**. En ce qui concerne le Conseiller juridique du Fonds au Québec, les débours ont porté sur les dépenses générales et les frais d'huissier. Avec les taxes, le montant total des honoraires et débours encourus au Québec est de **10 963,32 \$**.

Le Conseiller juridique du Fonds du Québec a encouru des honoraires, en ce qui concerne le Régime pour les réclamations tardives, d'un montant de **480,00 \$** plus taxes. Le Conseiller juridique du Fonds du Québec n'a encouru aucun débours. Le montant total des taxes encourues est de **24,00 \$**. En ce qui concerne le Conseiller juridique du Fonds au Québec, les débours sont liés aux dépenses générales et aux frais d'huissier. Avec les taxes, le montant total des honoraires et débours encourus au Québec est de **504,00 \$**.

(c) **Conseiller juridique du Fonds de la Colombie-Britannique**

Les détails concernant les appels en Colombie-Britannique (« C.-B. ») sont les suivants :

Régimes réguliers

Nombre total d'appels reçus depuis le début jusqu'au 31 décembre 2024	74
Nombre d'appels reçus du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024	0
Nombre total d'appels terminés (décisions rendues) depuis le début jusqu'au 31 décembre 2024	50
Nombre d'appels terminés (décisions rendues) du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024	0
Nombre de retraits totaux depuis le début jusqu'au 31 décembre 2024	17
Nombre de retraits du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024	0
Nombre total d'annulations de refus depuis le début jusqu'au 31 décembre 2024	0
Nombre d'annulation de refus du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024	0
Nombre total d'appels ayant fait l'objet d'une médiation depuis le début jusqu'au 31 décembre 2024	0
Nombre d'appels en médiation du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024	0
Nombre d'appels archivés	6
Nombre d'appels archivés du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024	0
Nombre d'appels pendants au 31 décembre 2024	1
Nombre total de demandes de confirmation judiciaire depuis le début jusqu'au 31 décembre 2024	20
Nombre de demandes de confirmation judiciaire du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024	0
Nombre total de décisions judiciaires depuis le début jusqu'au 31 décembre 2024	19
Nombre de décisions judiciaires du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024	0
Nombre total d'appels en cours au 31 décembre 2024	1

Régime pour les réclamations tardives

Nombre total d'appels reçus depuis le début jusqu'au 31 décembre 2024	2
Nombre d'appels reçus du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024	0
Nombre total d'appels terminés (décisions rendues) depuis le début jusqu'au 31 décembre 2024	2
Nombre d'appels terminés (décisions rendues) du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024	0
Nombre de retraits totaux depuis le début jusqu'au 31 décembre 2024	0

Nombre de retraits du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024	0
Nombre total de rescissions depuis le début jusqu'au 31 décembre 2024	0
Nombre de rescissions du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024	0
Nombre total d'appels ayant fait l'objet d'une médiation depuis le début jusqu'au 31 décembre 2024	0
Nombre d'appels en médiation du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024	0
Nombre d'appels archivés	0
Nombre d'appels archivés du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024	0
Nombre d'appels pendants au 31 décembre 2024	0
Nombre total de demandes de confirmation judiciaire depuis le début jusqu'au 31 décembre 2024	0
Nombre de demandes de confirmation judiciaire du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024	0
Nombre total de décisions judiciaires depuis le début jusqu'au 31 décembre 2024	0
Nombre de décisions judiciaires du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024	0
Nombre total d'appels pendants au 31 décembre 2024	0

Le Conseiller juridique du Fonds de la C.-B. a engagé des honoraires de **9 987,50 \$** plus taxes pour les Régimes réguliers (transfusés et hémophiles). Le Conseiller juridique du Fonds de la C.-B a encouru des débours d'un montant de **21,00 \$** plus taxes. Le montant total des taxes encourues sur les honoraires et les dépenses est de **1 199,57 \$** (la TPS a été payée pour un montant de **500,44 \$** et la TVP pour un montant de **699,13 \$**). Aucun frais d'expert ou de déplacement n'a été encouru. Avec les taxes, le montant total des honoraires et débours encourus en C.-B. s'élève à **11 208,07 \$**.

Le Conseiller juridique du Fonds de la C.-B. a encouru des honoraires relatifs au Régime pour les réclamations tardives d'un montant de **1 232,50 \$** plus taxes. Le Conseiller juridique du Fonds de la C.-B. a encouru des débours d'un montant de **3,90 \$**. Le montant total des taxes encourues sur les honoraires et débours est de **148,11 \$** (la TPS a été payée pour un montant de **61,83 \$** et la TVP pour un montant de **86,28 \$**). Aucun frais d'expert ou de déplacement n'a été encouru. Avec les taxes, le montant total des honoraires et débours encourus en C.-B. est de **1 384,51 \$**.

8. Les appels pendants relèvent généralement de l'une des catégories suivantes :

- (a) Les appels qui ont été logés mais dont l'audition n'a pas encore été entendu. Certains arbitres et juges-arbitres organisent une conférence téléphonique préalable à l'audition avant de fixer la date d'audition. Cela peut entraîner un retard dans la fixation de la date de cette date. Souvent, les réclamants ont besoin d'un délai supplémentaire pour rassembler des preuves avant de débiter l'audition de l'appel. Les Conseillers juridiques du Fonds consentent généralement à un délai raisonnable dans l'intérêt du réclamant.
- (b) Les appels dont l'audition a débuté mais qui n'ont pas encore été conclus. Les auditions sur l'appel sont souvent ajournées pour permettre au réclamant de recueillir et de fournir des preuves

supplémentaires. Les Conseillers juridiques du Fonds consentent généralement à ces ajournements. L'arbitre ou juge arbitre contrôle généralement l'ajournement afin de s'assurer que l'audition se poursuive dans un délai raisonnable.

- (c) Les appels pour lesquels l'audition est complétée et dont la décision de l'arbitre ou du juge-arbitre est à venir.

Conformément au protocole concernant les règles d'arbitrage et de renvoi approuvé par les Tribunaux et sous réserve de l'appréciation des juges-arbitres et des arbitres, le Conseiller juridique du Fonds s'efforce de mener les appels selon la procédure la plus simple, la moins onéreuse et la plus rapide. Lorsque cela est possible et raisonnable, les preuves des témoins sont présentées par écrit ou par téléphone afin d'éviter les frais liés à l'audition en personne du témoin. Toutefois, dans certains cas, il est préférable que le témoin se présente en personne et, dans ce cas, les frais sont inévitables.

- 9. Le Conseiller juridique du Fonds prévoit que le temps nécessaire pour traiter les appels au cours de la présente année sera probablement égal ou supérieur à celui de l'an dernier. Le nombre d'appels concernant des réclamations d'indemnisation tardives pourrait augmenter par rapport à l'année dernière, ce qui augmenterait le temps nécessaire. Le temps nécessaire dépendra également du nombre d'appels qui soulèvent des questions médicales complexes et d'autres questions, pouvant nécessiter de recourir à des preuves d'experts.

66938291\1

Rapport annuel 2024

Préparé pour :

Le Comité joint du Fonds en Fiducie de l'hépatite C 86-90

Préparé par :

Reva Devins

Présidente de la liste des arbitres et des juges-arbitres de l'Ontario

Devoirs et responsabilités des arbitres et des juges-arbitres

1. Selon les termes du Règlement approuvé par les Tribunaux, les arbitres et les juges-arbitres sont chargés de statuer sur tous les appels logés par les réclamations en vue d'une révision de la décision de l'Administrateur. Un appel peut faire l'objet d'un arbitrage ou d'un renvoi, soit par une audience en personne, soit par l'examen des documents écrits soumis par les parties. Les arbitres et les juges arbitres doivent procéder à leur examen en utilisant la procédure la plus simple, la moins coûteuse et la plus rapide.
2. À l'issue de l'appel, l'arbitre ou le juge arbitre doit rendre sa décision dans les trente jours suivant la fin de l'audience orale ou dans les trente jours suivant la réception des observations écrites finales. Les motifs de la décision sont communiqués par écrit au réclamant et au Conseiller juridique du Fonds représentant l'Administrateur. Dans toutes les décisions, l'arbitre ou le juge arbitre doit énoncer les faits et la conclusion sans identifier le réclamant ; les décisions sont ensuite publiées sur le site web.

Liste des arbitres et des juges-arbitres

3. Il y a actuellement 12 arbitres et juges-arbitres nommés par les Tribunaux : un dans chacune des provinces suivantes : Alberta, Saskatchewan, Manitoba, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Québec et Colombie-Britannique, et 5 en Ontario.

Nombre des appels

4. Le nombre de nouveaux appels confiés aux arbitres et aux juges-arbitres est resté extrêmement faible en 2024.

Régime d'indemnisation pour les réclamations tardives

5. Le Régime d'indemnisation pour les réclamations tardives au titre du VHC a débuté en janvier 2018 et permet aux personnes qui n'ont pas respecté la date limite de la première réclamation de demander l'autorisation de présenter une réclamation tardive. Les Tribunaux ont approuvé des lignes directrices pour cette étape préalable, indiquant qu'une telle demande devrait être autorisée lorsque le réclamant n'a pas été avisé en temps opportun de la date limite de la première réclamation, qu'il n'a pas respecté la date limite pour des raisons indépendantes de sa volonté ou qu'il fournit une autre explication raisonnable pour son retard.
6. Deux arbitres, l'un au Québec et l'autre en Ontario, ont été chargés d'examiner ces demandes de réclamation tardive et de donner par écrit les raisons pour lesquelles ils les ont acceptées ou refusées. Les demandes de réclamations tardives continuent d'être soumises et examinées par l'un ou l'autre de ces arbitres. La date limite pour faire une demande de réclamation tardive est le 31 mars 2025.

Activité financière jusqu'au 31 décembre 2024

7. Les honoraires et les débours encourus par les arbitres et les juges-arbitres dans le cadre des Régimes réguliers (pour les Hémophiles et les Transfusés infectés par l'hépatite C 1986-1990) sont les suivants :

	<u>Colombie-Britannique</u>	<u>Québec</u>	<u>Ontario (y compris toutes les autres provinces)</u>
Honoraires* :	0 \$	4 000 \$	16 235 \$
Débours* :	0 \$	0 \$	0 \$
Taxes :	0 \$	599 \$	1 359,15 \$
TOTAL	0 \$	4 599 \$	17 594,15 \$

*Il s'agit d'honoraires et de débours payés en 2024, mais il peut s'agir de montants encourus pour des travaux effectués au cours des années précédentes.

Au cours de l'exercice écoulé, aucun dossier n'a été approuvé pour un paiement supérieur au tarif prévu.

8. Les honoraires d'arbitrage et les débours en 2024 relatifs au Régime d'indemnisation pour les réclamations tardives sont les suivants :

	<u>Colombie-Britannique</u>	<u>Québec</u>	<u>Ontario (y compris toutes les autres provinces)</u>
Honoraires* :	4 165,00 \$	13 600 \$	26 130 \$
Débours* :	0 \$	0 \$	1 559,49 \$
Taxes :	208,25 \$	2 036 \$	2 922,40 \$
TOTAL :	4 373,25 \$	15 636 \$	30 611,89 \$

*Il s'agit d'honoraires et de débours payés en 2024, mais il peut s'agir de montants encourus pour des travaux effectués au cours des années précédentes.

Budget proposé

9. Comme dans les années précédentes, le nombre et la complexité des appels détermineront les coûts de traitement des appels. Le nombre d'appels transmis pour examen dans le cadre des Régimes réguliers continue de diminuer sensiblement. Je recommande que le budget 2025 pour les appels soit fixé au montant encouru en 2024.
10. La date limite pour transmettre une demande de réclamation tardive est le 31 mars 2025. Il y a eu une légère augmentation du nombre de demande de réclamations tardives vu l'approche de la date limite qui pourrait engendrer un nombre d'appels légèrement plus élevé une fois que ces demandes et réclamations auront été traitées. Toutefois, les frais engendrés pour l'examen des demandes de réclamations tardives devraient être modeste en 2025.

Tel que mentionné dans les rapports précédents, dans plusieurs cas, les faits sous-jacents à ces réclamations se sont produits il y a environ 40 ans, ce qui ajoute à la complexité de l'examen de ces questions. Cela s'est reflété dans les honoraires facturés pour les appels menés dans le cadre du Régime d'indemnisation pour les réclamations tardives. Il existe également de nombreuses affaires en suspens qui ont été entamées ou achevées en 2024 mais qui n'ont pas encore été facturées.

En tenant compte des comptes à recevoir, l'augmentation potentielle du nombre des appels et la diminution des frais engendrés par l'examen des demandes pour réclamation tardive, je suggère que le budget pour 2025 soit fixé à 60 000 \$.